



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

(Présenté lors de la séance publique du conseil municipal du 10 mars 2023)

SOMMAIRE

1. Préambule	2
2. Le cadre réglementaire du débat d'orientation budgétaire	5
3. L'Environnement économique et institutionnel de la préparation budgétaire 2023	8
3.1 La situation mondiale	
3.1.1 Un pétrole cher sur fonds de transition	
3.1.2 Le transport maritime	
3.1.3 Un monde volatil donc incertain	
3.2 La situation Européenne	15
3.3 La situation Française	18
3.3.1 Une résilience forte	
3.3.2 Les mesures du PLF 2023 affectant les collectivités locales	
4 Les évolutions intercommunales	30
4.1 Les orientations 2023-2032	
4.2 La fiscalité et la solidarité	
4.3 Le tissu économique	
5 Rappel des principes budgétaires	37
6 La situation financière de notre ville	40
6.1 Les tendances globales et le respect des grands équilibres	
6.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF)	
6.3 Les conséquences sur l'épargne	
6.4 La structure de la dette	
6.5 La stratégie de gestion de la dette	
7 Les orientations financières du budget 2023	53
8 Les orientations budgétaires 2023	57
8.1 Les principes directeurs	
8.1.1 Les orientations envisagées tout au long du mandat	
8.1.2 Les orientations envisagées en 2023	
8.2 Les perspectives d'investissement 2023	
8.3 Les grandes masses budgétaires 2022	
Conclusion	69

Chers collègues, chers villabéens

Pour la neuvième année consécutive depuis 2014, nous allons débattre sur les grandes orientations de notre commune. Je tiens une nouvelle fois à affirmer à tous les villabéens que le groupe « **Agir Pour Villabé** » maintiendra son cap.

Mais cette année nous devons Faire Face à une situation économique inédite et pour la première fois nous allons donc proposer une hausse sensible de nos taux **d'impôt** communaux.

Nous en sommes bien à mesurer, à quantifier nos dépenses réelles de fonctionnement. Vous savez, celles qui font que notre commune reste la « **Perle de Grand Paris Sud** », cette commune que nous embellissons depuis 2014. Cette commune où le soleil ne se couche jamais... Cette commune que nous entretenons, sécurisons et améliorons jours après jours ... et qui n'est plus la commune que nous avons en 2014, où rappelez-vous, des seaux récupéraient l'eau qui tombait à travers les câbles électriques du plafond à l'école maternelle Jean-Jaurès... Cette commune où nos personnels à la Mairie travaillaient à l'accueil dans une grotte mal éclairée ! où les footballeurs, jouaient sur un terrain en schiste rouge, où nos bâtiments communaux étaient des passoires thermiques, où notre police municipale travaillait dans 3m², où nos repas dans nos cantines étaient encore servis dans des plats contenant des perturbateurs endocriniens, cette commune où il n'y avait aucun stationnement supplémentaire au cœur de notre village.... cette commune où il fallait presque 1/2 heure tous les soirs pour parcourir les 400 m de notre entrée de ville avant l'ouverture de notre troisième pont, cette commune qui était carencée en logements et sous le coup d'une amende de **170 000 €/an**, où l'endettement par habitant était de plus de **1500€** et aujourd'hui 200€ !

Vous l'aurez compris. Il y a bien un pilote et un équipage dans notre commune. Nous avons travaillé avec sérieux et professionnalisme pour parvenir à tous ces excellents résultats encourageants sans aucune augmentation des taux et toujours en désendettant notre commune afin de préserver le pouvoir d'achat des Villabéens ! **Je mets au défi quiconque de prouver le contraire !!!**

Aujourd'hui, les charges sont trop importantes. Et les raisons sont externes à la commune : crise énergétique, revalorisation des salaires, inflation.

Les factures sont désormais trop élevées pour les collectivités.

VILLABE SOLIDAIRE : Depuis le début de cette crise sanitaire inédite, Villabé s'est inscrit résolument dans une approche de solidarité pour soutenir les plus fragiles. Dès le 1er janvier 2022, nous avons adopté pour les 3 premières tranches un tarif de repas à **1 €** et avons diminué substantiellement les tarifs des autres tranches et nous poursuivrons dans cette voie en 2023. Cette baisse est inédite alors que tout augmente. Nous maintenons des tarifs très attractifs pour tous les seniors en fonction de leurs revenus !

A cette crise sanitaire s'est ajoutée une crise mondiale de l'énergie liée à la guerre en Ukraine. Notre commune a été exemplaire en acheminant à CIECHANOWIEK plus de 70 T de produits de premières nécessités aux premiers réfugiés UKRAINIENS en Pologne. Et tout récemment en venant au secours des populations TURQUES et SYRIENNES en mobilisant et en collectant des dons.

Villabé accompagne les plus fragiles dans l'accès et le maintien au logement

Depuis le début du mandat précédent, notre commune s'est résolument engagée à permettre aux personnes et familles défavorisées d'accéder ou de se maintenir dans un logement décent et indépendant. Entre 2014 et 2022, nous n'avons pu livrer que 45 logements au Val luisant. Contre vents et marées, après 2 recours d'une opposition sectaire, Il faudra attendre 2022 pour que nous puissions livrer 150 logements sur l'île de la Papèterie DARBLAY et 46 aux Linottes !

VILLABE A L'ECOUTE DE SES HABITANTS : Avec la mise en œuvre du budget participatif, nous avons permis aux habitants de proposer des aménagements, des projets et nous les avons réalisés. Aujourd'hui, nous proposons une pause afin d'utiliser ces **80 000 €** dans notre budget communal pour régler entre autres une partie de notre facture énergétique. Nous avons franchi une étape importante dans la prise en compte démocratique des souhaits des Villabéens aussi nous poursuivons avec l'arrivée des beaux jours nos réunions de quartier et nos rencontres dominicales, lieux d'échanges et de recueil de vos souhaits. Plus qu'hier, l'année 2023, qui est l'année de mi-mandat restera l'année de l'écoute active. **Nous consulterons** donc l'ensemble de la population avec un questionnaire de satisfaction qui sera prochainement distribué.

VILLABE, UNE COMMUNE DURABLE : 1 000 arbres pour la Villabé, c'est 1 000 arbres pour la planète ! Nous poursuivons en 2023 cet objectif vertueux pour notre territoire. Il ne s'agit pas de « scions » comme j'ai pu lire çà et là mais bien d'arbre que nous enracineront avec ferveur. Nous devrions d'ailleurs clore ce projet cette année avec la présentation de notre commune au jury qui nous permettra d'obtenir notre deuxième fleur.

Oui, Villabé est une commune engagée pour la nature. Alors que tous prédisent encore une sécheresse pour cet été, nous poursuivons la récupération de milliers de litres d'eau de pluie afin de nous permettre d'économiser notre eau potable, indispensable à la vie sur terre !

Oui, nous poursuivons nos actions engagées, vous savez ces actions concrètes qui nous ont permis de protéger et d'aménager notre cirque naturel de l'Essonne. Cet espace qui sera l'écrin des logements que nous construirons en bordure pour le bonheur d'êtres humains qui méritent tout de même mieux que de vivre à 5m d'une autoroute.

Depuis quelques mois, nous travaillons avec détermination à la mise en sécurité de cette zone de non droit, chemin d'Ambreville, qui n'intéressait semble-t-il personne. Vous savez cette zone naturelle où nos prédécesseurs avaient laissé couler les huiles de vidange, les graisses des essieux, où s'étaient installés aussi des cultures illicites. Avec le SIARCE, que je remercie ici, nous réhabiliterons les berges de l'Essonne et restaureront à l'été les zones humides.

Enfin, pour terminer ce propos introductif, l'incertitude du lendemain avec cette guerre qui gronde à 2400km de Villabé, 2023 succède à 2022 avec son lot de grandes incertitudes économiques, géopolitiques dans le monde, en Europe et en France. Les terribles événements de l'invasion Russe en Ukraine, la menace d'utilisation de l'arme nucléaire par le président POUTINE sont anxiogènes.

C'est pour ces raisons que je vous propose à Villabé, cette année non seulement de maintenir **notre cap** mais en plus de **faire face** !

Faire face humainement, avec cette volonté indéfectible qui caractérise notre groupe, en prenant soin de nous, de nos familles, de nos collègues, et des habitants, en nous soutenant et en nous réconfortant dans les épreuves et l'adversité.

Un cap politique en poursuivant notre programme choisi par la majorité des villabéens en 2020. En bref, le mot d'ordre pour 2023 est de continuer à se serrer les coudes et d'avancer comme nous l'avons fait depuis 2014.

Les orientations budgétaires 2023 proposent donc une direction précise : maintenir la qualité des services publics d'un excellent niveau, garantir les besoins en équipements publics, le tout conjugué à la parfaite maîtrise des fondamentaux financiers tels que nous les entendons.

Mais nous devons **faire face** à des contraintes trop nombreuses.

Ce rapport d'orientations budgétaires 2023 doit nous inviter à un large débat au sein de notre assemblée.

2 - LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, le vote du budget doit être précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Désormais, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires (ROB).

L'article D. 2312-3 précise que ce rapport comporte les informations suivantes :

« **1° Les orientations budgétaires envisagées** par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« **2° La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« **3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Par ailleurs, le Projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 n'est pas adopté à ce jour. Ce texte définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid. Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB est prévu d'ici 5 ans (contre 5% de déficit en 2022 et en 2023).

Les collectivités locales devront participer à l'effort de redressement des comptes publics via des pactes de confiance. Un suivi de l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) sera mis en place pour les régions, les départements et pour les communes et intercommunalités dont le budget dépasse 40 millions d'euros, soit environ 500 collectivités. La progression de leurs dépenses de fonctionnement devra être inférieure à l'inflation

minorée de 0,5 point. Le suivi de cet objectif sera assuré au niveau de chaque catégorie de collectivités. En cas de non-respect de cet objectif pour une strate donnée, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'État et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à 2027.

OBJECTIF D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(en pourcentages)

Année	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	3,8	2,5	1,6	1,3	1,3

Source : présent projet de loi de programmation.

L'assemblée délibérante devra prendre acte de la présentation du rapport et du débat par une délibération.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets.

Les choix et les objectifs que nous retiendrons doivent évidemment intégrer les éléments macro-économiques qui vont déterminer l'évolution de nos capacités financières, de même qu'ils doivent tenir compte des orientations gouvernementales et aussi du projet de territoire de notre communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne Sénart.

Notre collectivité doit poursuivre résolument les actions engagées depuis 2014 en maintenant un contrôle strict de ses dépenses de fonctionnement, afin de dégager un autofinancement suffisant pour pouvoir atteindre le niveau d'investissement nécessaire au financement des différents projets.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire a donc pour objectifs :

- D'informer sur la situation financière de la commune,
- De discuter des orientations budgétaires qui seront reprises dans le BP 2023,
- De permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Le présent rapport d'orientation budgétaire est organisé autour des quatre thèmes suivants :

- L'environnement économique et institutionnel, afin d'appréhender le contexte général macro-économique dans lequel la commune évolue,
- Les évolutions intercommunales,

- Un rappel des grands principes budgétaires,
- La situation financière de notre ville,
- Les principales orientations qui en découlent pour le budget 2023 et les suivants.

3 - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

3.1 LA SITUATION MONDIALE

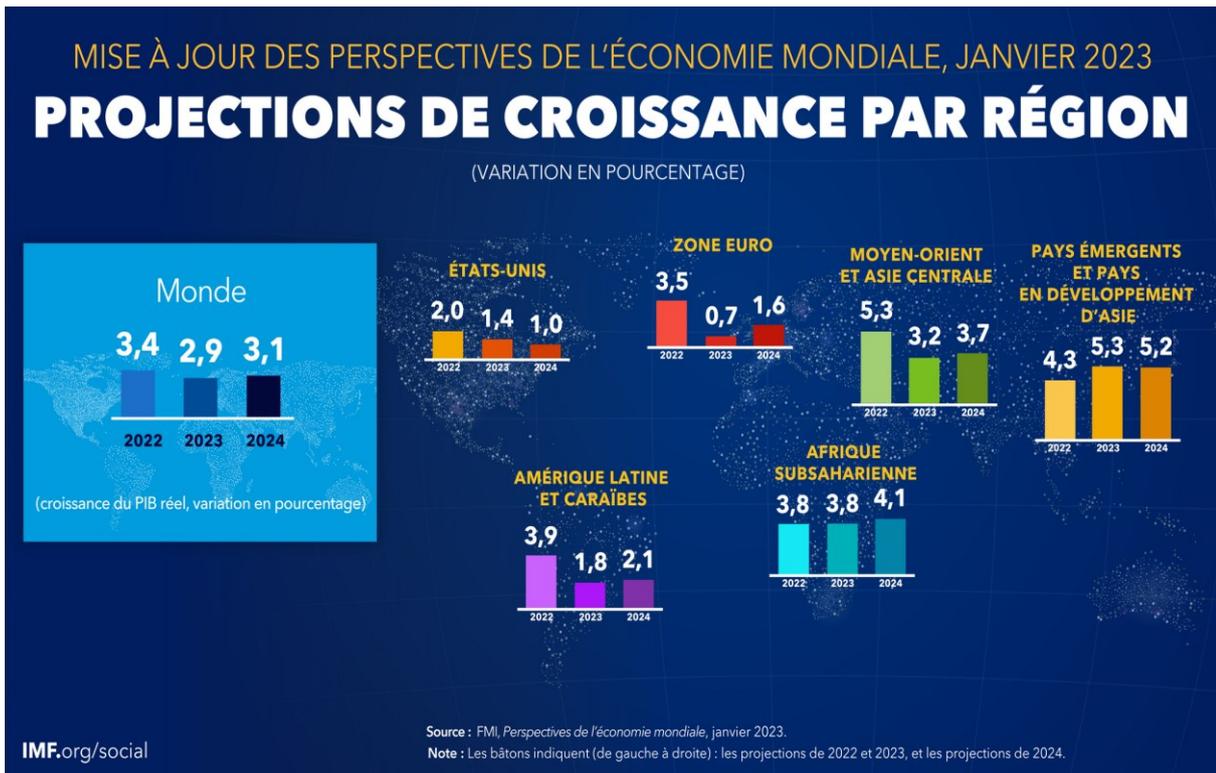
Selon les dernières Perspectives économiques mondiales publiées par la Banque mondiale, la croissance marque fortement le pas sous l'effet de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt, de la diminution des investissements et des perturbations causées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

La croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 1,7 % en 2023, puis à 2,7% en 2024. On anticipe un ralentissement marqué et généralisé, les prévisions étant revues à la baisse pour 95 % des économies avancées et près de 70 % des économies de marché émergentes et en développement. (World Bank. 2023. Global Economic Prospects, January 2023. Washington,DC).

Selon les prévisions du FMI , la croissance mondiale devrait ralentir de 3,4 % en 2022 à 2,9 % en 2023, avant de remonter à 3,1 % en 2024.

La croissance économique a fait preuve d'une résilience inattendue au troisième trimestre de l'année dernière, grâce à la vigueur du marché du travail, à la bonne tenue de la consommation des ménages et des investissements des entreprises, et à une adaptation qui s'est révélée plus solide que prévu à la crise énergétique en Europe. La situation de l'inflation s'est également améliorée, et les mesures globales prises par la plupart des pays sont désormais réduites. Cependant, l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix plus volatils de l'énergie et des denrées alimentaires, n'a pas encore atteint son pic dans de nombreux pays.

Le ralentissement sera un vecteur de rééquilibrage, ce dernier n'étant pas synonyme d'un retour à la situation antérieure. Des mutations ont été accélérées, notamment en matière de transition énergétique et de souveraineté économique, sur fond de vieillissement des populations et d'affaiblissement des gains de productivité. Autant de facteurs favorables à un régime d'inflation un peu plus élevé et de croissance un peu plus faible.



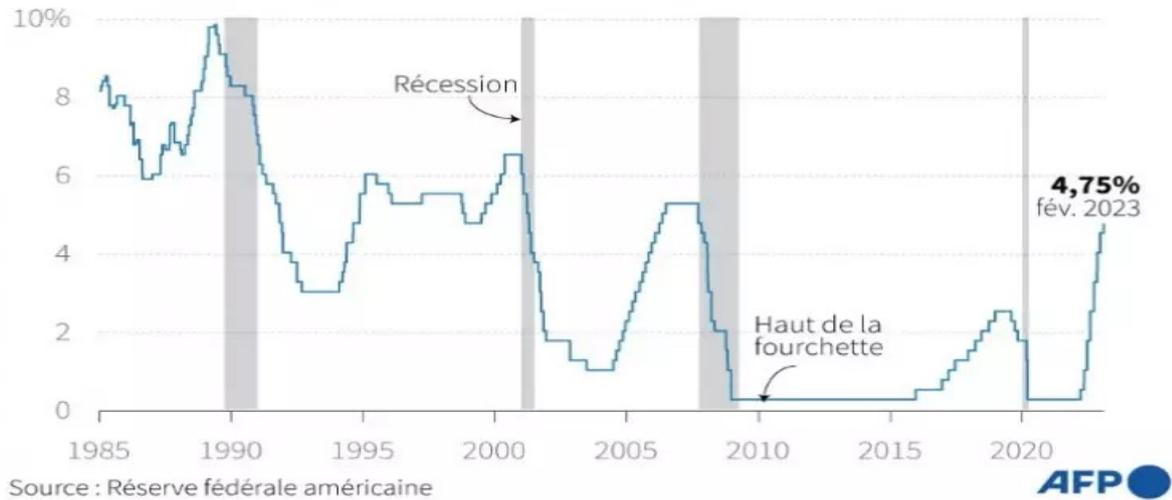
Selon Nouriel Roubini (*le célèbre doctor doom*) : « Nous cumulons deux handicaps : le pire des années 1970 (envolée des coûts des matières premières) et le pire de la crise des subprimes des années 2007-2008 (tout le monde est endetté). À quoi s'ajoutent les tensions géopolitiques actuelles. ».

Intervenant devant l'Economic club de Washington, Jerome Powell a déclaré, le 7 février 2023, que « le processus désinflationniste, celui d'une réduction de l'inflation, a commencé et il a débuté dans le secteur des biens (...) Mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Ce sont les tout premiers stades de la désinflation. »

2023 sera ainsi une année de recul important de l'inflation, mais de nouvelles hausses de taux sont justifiées car le processus ne sera « pas fluide, cela prendra du temps ». Le secteur des services, celui du logement notamment, ne montre pas de signes de désinflation.

Le taux directeur de la Fed

Haut de la fourchette du taux de référence, en %



3.1.1 Un pétrole cher sur fonds de transition

Malgré des incertitudes pour l'économie mondiale, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ne s'attend pas à une baisse de la demande de pétrole et anticipe au contraire une croissance en 2023 (+2,2 millions de barils/jour en 2023 après +2,5 mb/j MBJ Abréviation de Million(s) de Barils (de pétrole brut) par Jour, sachant qu'un baril équivaut environ à 159 litres soit 42 gallons américains. en 2022).



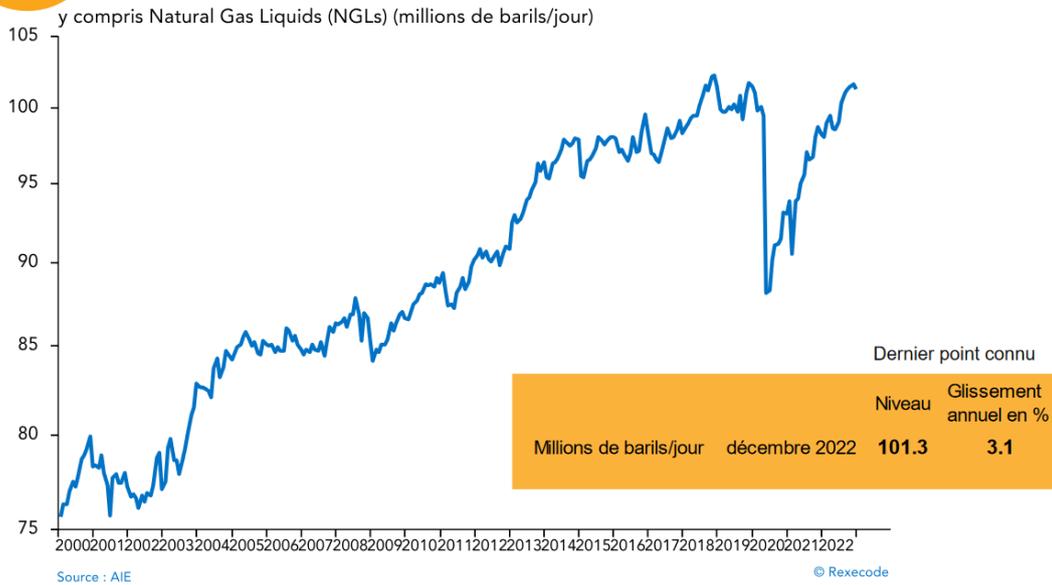
07/02/2023

Rexecode

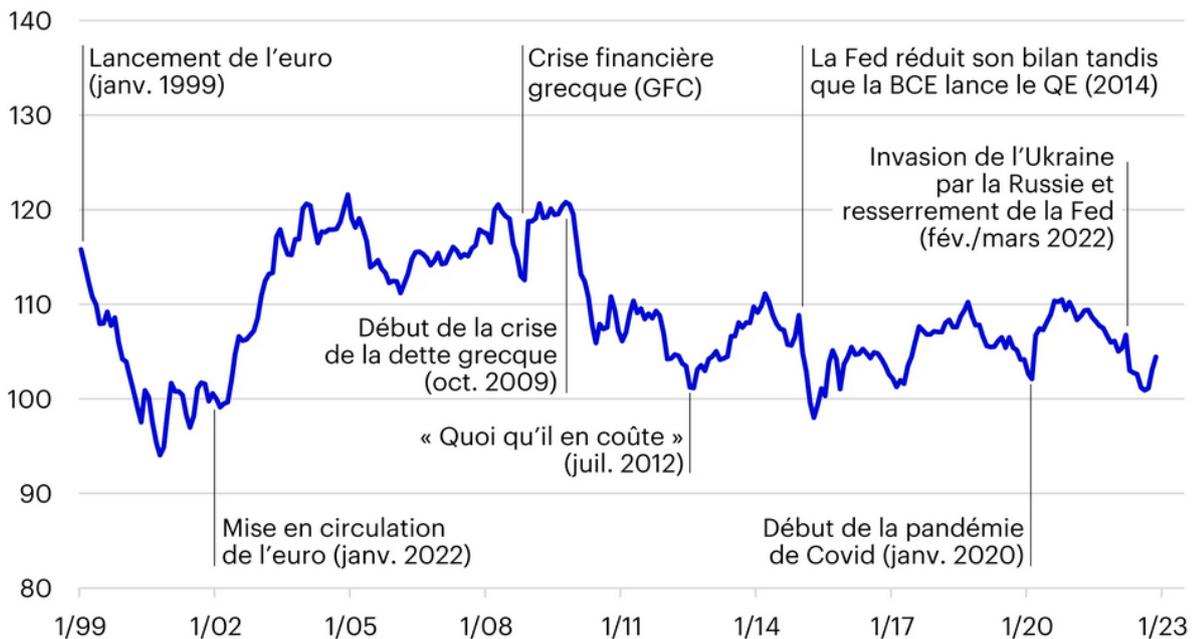
La conjoncture économique mondiale en 10 graphiques

©Rexecode

4 Production mondiale de pétrole brut



Les "super majors" pétrolières s'acheminent en 2023 vers de nouveaux profits après avoir engrangé en 2022 des bénéfices exceptionnels, grâce à la flambée des cours alimentée par le rebond de la demande et par la guerre en Ukraine. Les bénéfices des cinq majors (Shell, Chevron, ExxonMobil, BP et TotalEnergies) devraient dépasser 150 milliards de dollars en 2022, et même plus de 180 milliards sans compter la perte causée par le retrait de BP de Russie, s'attirant les foudres des gouvernements et ONG, en pleine crise énergétique et climatique.



3.1.2 Le transport maritime

"Celui qui commande la mer commande le commerce ; celui qui commande le commerce commande la richesse du monde, et par conséquent le monde lui-même". Sir Walter Raleigh

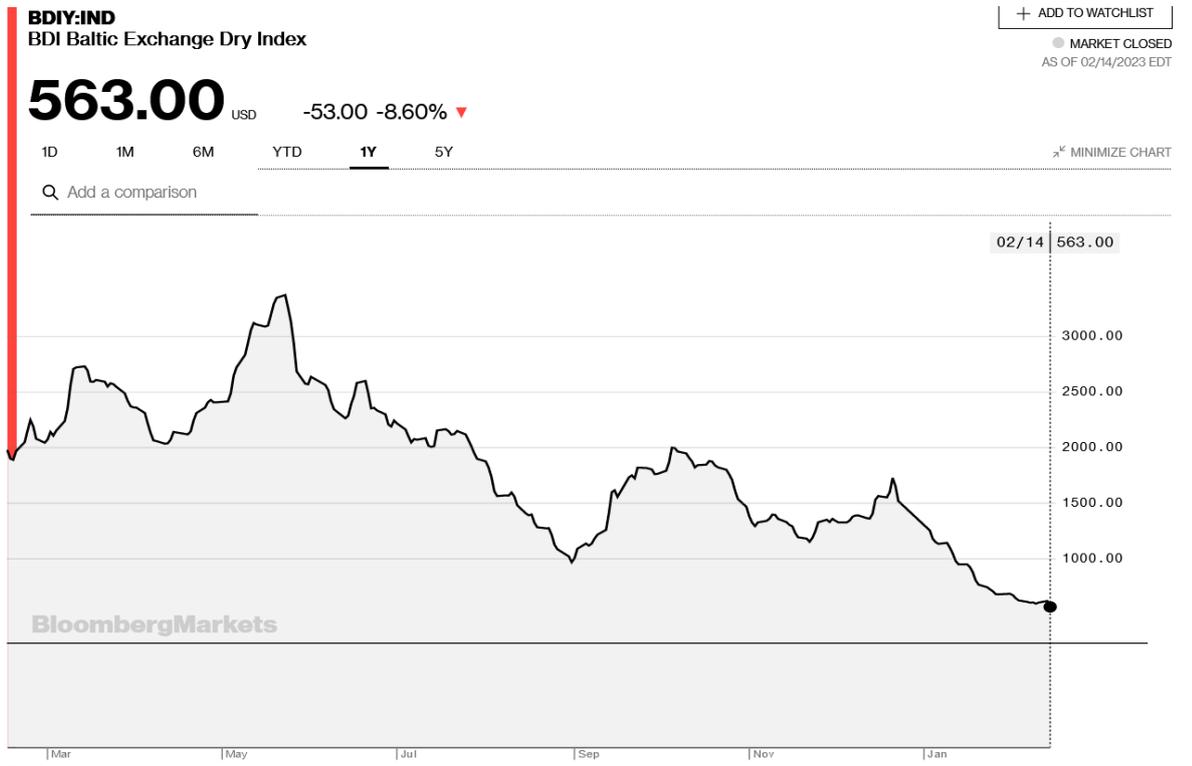
Le maritime reste un mode de transport roi dans le commerce international : plus de 80 % des échanges de marchandises, en volume, et plus de 70 % de leur valeur, sont transportés par mer à bord des navires et traités par les ports maritimes du monde entier.

Après des profits exceptionnels durant la période de pandémie, l'année 2023 marque l'inversement des tendances pour le secteur maritime avec la baisse du prix du transport par conteneur ainsi le transatlantique entre l'Europe et la côte Est des États-Unis qui évoluait à environ 1 800 dollars le 40 pieds (comme ceux de la villa) en moyenne avant la pandémie, s'établit plutôt aujourd'hui aux alentours de 6 000 dollars.

Les effets de l'inflation en Europe se combinent avec un certain effet de lassitude au niveau de la consommation par rapport à la période Covid, avec une réaffectation des dépenses vers des activités de service plutôt que vers des biens de consommation.

L'année 2023 marquera la fin des profits exceptionnels pour les compagnies maritimes, dans un contexte de transformation profonde de l'organisation des flux (voir Scénarios 2023 pour le transport maritime conteneurisé Jérôme de Ricqlès).

Le Baltic Dry Index (BDI) est l'indice du coût du fret maritime mondial. Cet indice est coté au fixing de Londres une fois par jour. Il est calculé sur les prix du transport de plusieurs matières premières (le charbon, le métal et les matières premières agricoles) à travers 24 espaces maritimes internationaux.



3.1.3 Un monde volatil et donc incertain

La guerre en Ukraine est un choc géopolitique inédit depuis la fin de la guerre froide.

En 2023, l'incertitude autour de la guerre et de ses conséquences restera très élevée, avec des impacts politiques et économiques régionaux et mondiaux importants.

Les relations entre les grandes puissances ont évolué d'un système de collaboration et de coopération vers une configuration plus bipolaire dans laquelle les économies des États-Unis et de l'UE se désengagent de la Chine, et vice versa. En 2023, Washington et Bruxelles continueront probablement à imposer de nouvelles mesures restrictives à l'encontre de la Chine. Dans le même temps, Pékin continuera probablement à modifier ses politiques intérieures et étrangères pour être moins imbriqué dans les chaînes de valeur occidentales.

Les récents développements géopolitiques incitent les États à réduire leur dépendance économique vis-à-vis d'autres pays, surtout lorsque ceux-ci s'avèrent être des rivaux stratégiques.

En 2021, près d'un tiers de la population mondiale n'a pu bénéficier d'une alimentation correcte. En mars 2022, les prix alimentaires mondiaux ont atteint un niveau record.

Les gouvernements devront relever le défi de stabiliser les prix dans un contexte de taux d'intérêt élevés et de coûts d'importation élevés. Davantage de gouvernements pourraient imposer des contrôles à l'exportation de produits agricoles, comme l'ont fait l'Inde et l'Indonésie en 2022.



The 2023 Geostrategic Outlook How to build a robust strategy for a volatile world December 2022 EY.

3.2 LA SITUATION EUROPEENNE

Près d'un an après le début des événements à l'est, l'économie de l'UE a entamé l'année 2023 en meilleure posture que prévu à l'automne. Les prévisions intermédiaires de l'hiver relèvent les perspectives de croissance pour cette année à 0,8 % pour l'UE et à 0,9 % pour la zone euro. Les deux zones sont désormais en situation d'éviter de peu la récession

technique qui avait été annoncée pour le début de l'année. Les prévisions revoient aussi légèrement à la baisse les projections relatives à l'inflation, à la fois pour 2023 et pour 2024.

Du fait de la poursuite de la diversification des sources d'approvisionnement et de la forte baisse de la consommation, les niveaux des stocks de gaz sont restés supérieurs à la moyenne saisonnière des dernières années, tandis que les prix de gros du gaz sont tombés bien en dessous des niveaux d'avant la guerre. En outre, le marché du travail de l'UE a continué d'enregistrer de bons résultats, avec un taux de chômage qui est demeuré à son plus bas historique (6,1 %) jusqu'à la fin de 2022. La confiance s'améliore, et les enquêtes de janvier indiquent que l'activité économique devrait aussi échapper à une contraction au premier trimestre de 2023.

Les turbulences restent cependant fortes. Les consommateurs et les entreprises demeurent confrontés à des prix de l'énergie élevés, tandis que l'inflation sous-jacente (inflation globale hors énergie et aliments non transformés) était toujours en hausse en janvier, continuant d'éroder le pouvoir d'achat des ménages. Les tensions inflationnistes persistant, le resserrement monétaire devrait se poursuivre, pesant sur l'activité des entreprises et freinant l'investissement.

Les prévisions d'inflation ont été revues légèrement à la baisse par rapport à l'automne, principalement du fait de l'évolution du marché de l'énergie. De 9,2 % en 2022, l'inflation globale dans l'UE devrait retomber à 6,4 % en 2023, puis à 2,8 % en 2024. Dans la zone euro, elle devrait décélérer pour passer de 8,4 % en 2022 à 5,6 % en 2023, puis à 2,5 % en 2024.



Forecast

The Winter 2023 Interim Economic Forecast lifts the projections for growth and lowers those for inflation from the Autumn 2022 forecast.



GDP

EU: 0.8% / Euro area: 0.9% (2023)

In 2024, GDP is expected to grow by 1.6% in the EU, and by 1.5% in the euro area.



Inflation

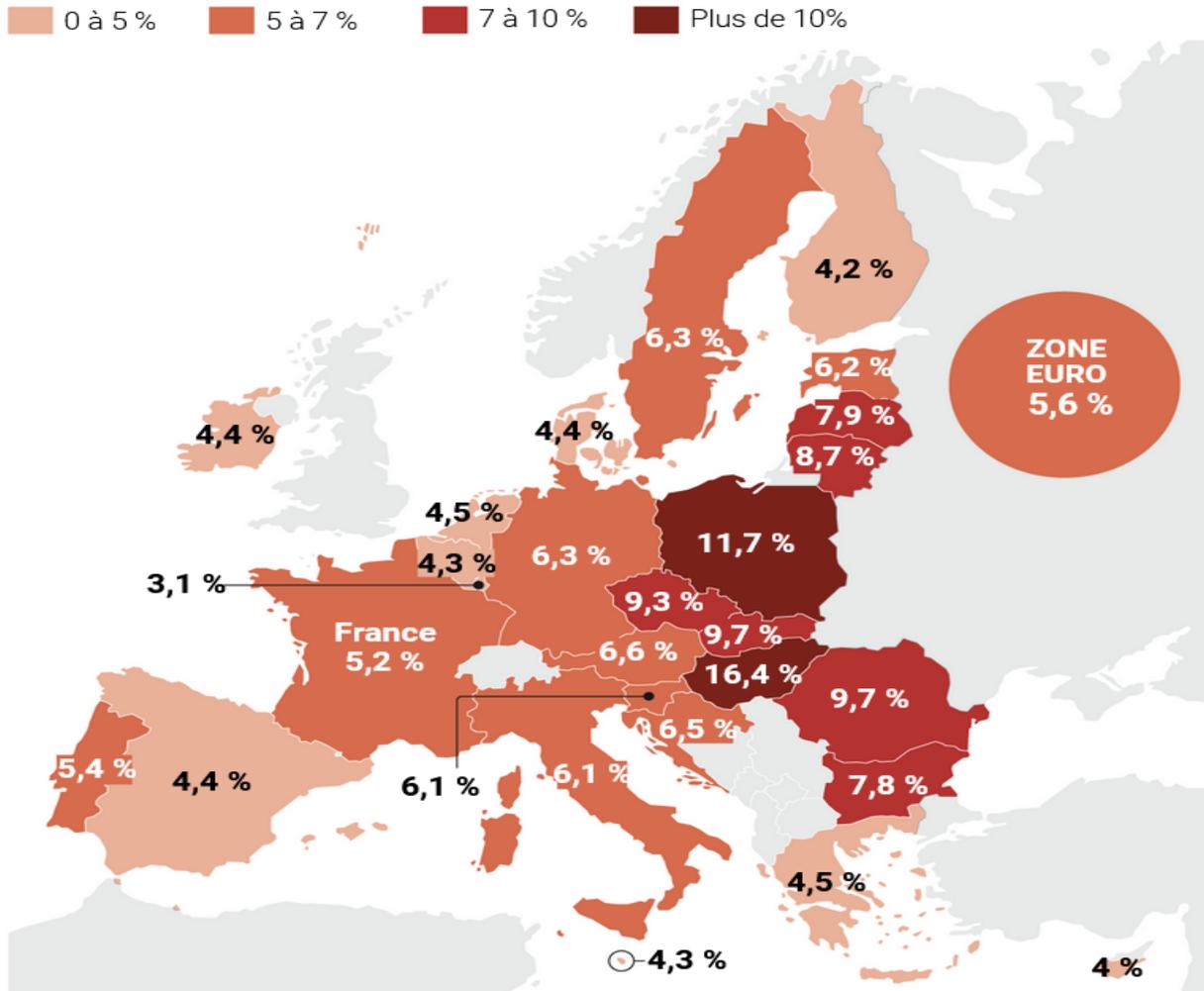
EU: 6.4% / Euro area: 5.6% (2023)

In 2024, inflation forecast to decline further to 2.8% (EU) and 2.5% (euro area).

Commission européenne 13 FÉVRIER 2023 European Economic Forecast. Winter 2023

L'inflation reste plus élevée à l'Est

PRÉVISION DU TAUX D'INFLATION POUR L'ANNÉE 2023, en %



Source : Commission européenne

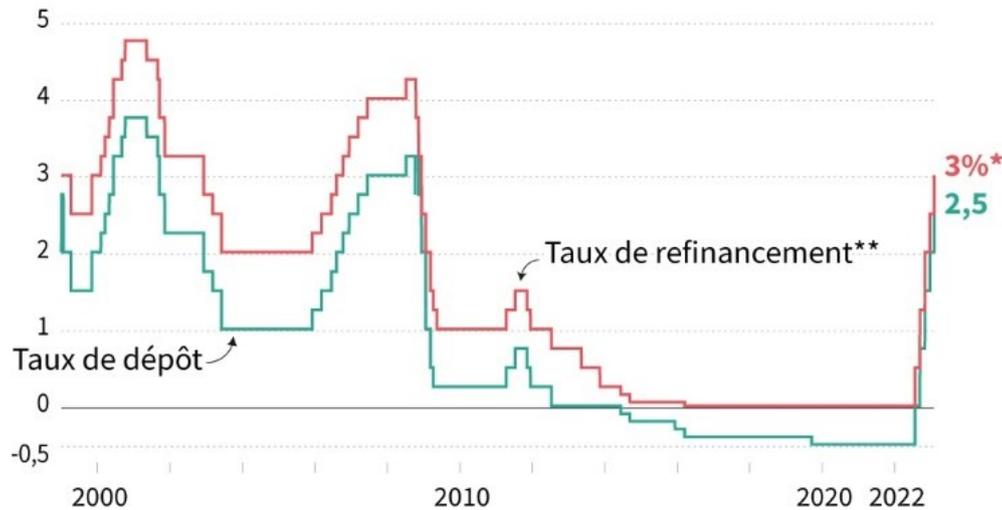
Infographie **LE FIGARO**

Le 8 février 2023, les taux directeurs de la zone euro sont une nouvelle fois relevés par la Banque centrale européenne (BCE) pour atteindre 3 %. La décision était attendue : lors du forum économique de Davos le 19 janvier 2023, sa présidente, Christine Lagarde, avait annoncé que l'institution poursuivrait sur la voie dans laquelle elle s'est engagée au cours de l'année 2022, celle du resserrement monétaire pour contrer l'inflation et lutter contre le danger d'une spirale prix-salaires, la hausse des premiers nourrissant celle des seconds et réciproquement.

En mars 2022, Francfort annonçait réduire la voilure de son interventionnisme sur les marchés financiers et de sa politique de quantitative easing : finis les achats massifs de titres, en particulier de dettes souveraines. Par la suite, cinq hausses de taux directeurs ont été décidées entre juillet et février 2023 faisant évoluer son principal taux de 0 à 3 %. Le mouvement, affirme Mme Lagarde, se poursuivra en 2023.

Augmenter les taux d'intérêt vise à freiner la création de monnaie des banques en rendant plus cher le crédit : moins de crédits distribués, c'est moins de monnaie disponible à dépenser, une demande de biens et services qui s'en trouve freinée et, dans ce contexte, une tentation moindre pour les producteurs d'augmenter leur prix. Avec le risque, on le comprend, de freiner l'activité et la croissance économique.

Les taux d'intérêt de la BCE



*À partir du 8 février 2023

**Taux variable entre juin 2000 et octobre 2008, taux de soumission minimal représenté graphiquement

Source : Banque centrale européenne

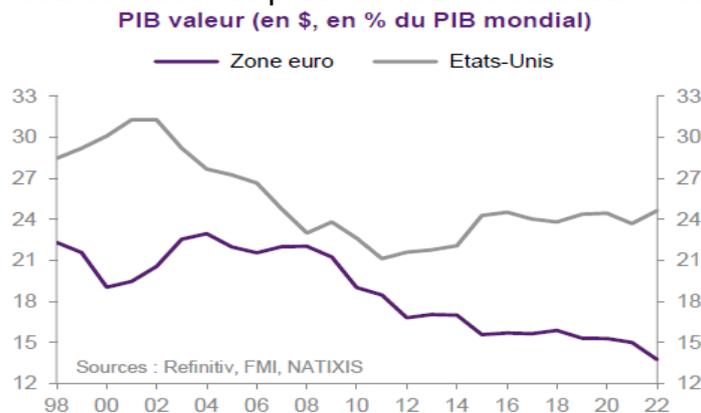


Par ailleurs, une réforme structurelle du marché européen de l'énergie devrait permettre de résoudre les tensions révélées durant l'année 2022.

La zone euro cumule cependant :

Un déclin démographique ; une insuffisance de l'effort de recherche ; un recul des gains de productivité ; une faiblesse des compétences et un recul du poids de l'industrie et du secteur technologique.

Cela fait anticiper un recul continu du poids de la zone euro dans l'économie mondiale.



3.3 LA SITUATION FRANCAISE

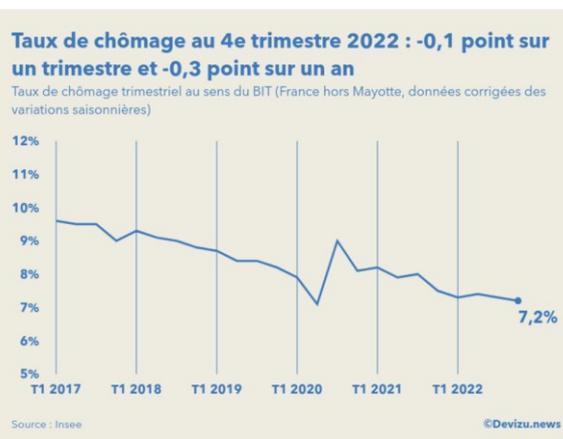
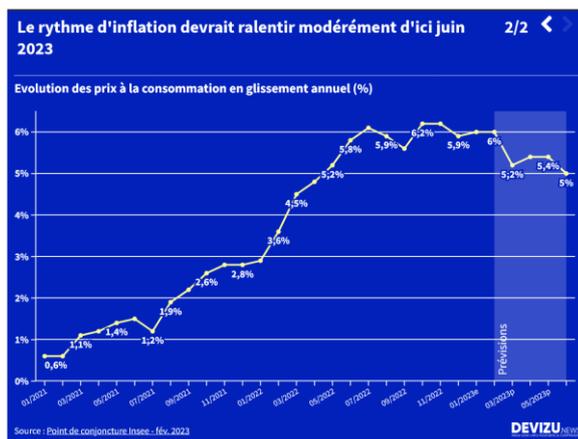
L'économie française plie mais ne rompt pas. Dans un contexte international incertain et face à une inflation persistante, l'activité tricolore a ralenti fin 2022, sans pour autant reculer, la croissance du PIB ayant atteint 0,1% au dernier trimestre, contre 0,2% au troisième.

3.3.1 Une économie résiliente

Au total, si le risque de récession semble à court terme écarté tant en France que dans le reste de la zone euro, la croissance devrait rester léthargique et sensible au moindre nouveau choc.

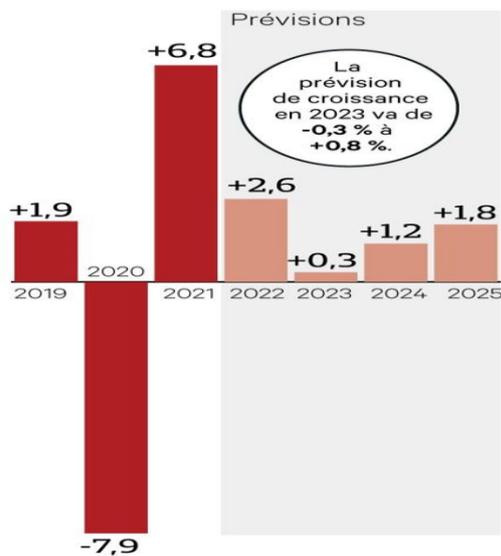
Les prouesses du CAC 40, qui vient d'atteindre les 7.384 points en séance le 16 février 2023, ne finissent pas d'étonner. L'indice phare parisien enchaîne les hausses depuis quatre mois (+ 30 % depuis la mi-octobre) et navigue désormais à des sommets jamais vus. Un scénario inimaginable il y a quelques mois encore, quand planaient une menace de récession et la crainte d'un black-out électrique.

Une inflation record se conjugue avec un taux de chômage en chute libre. Les efforts de sobriété et un hiver clément ont tordu le cou au scénario de l'hiver noir sans électricité et sans chauffage.



La croissance économique et le taux d'inflation

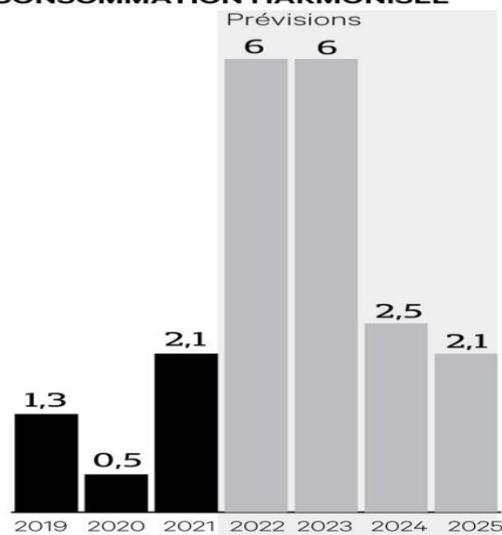
LE PIB RÉEL



SOURCE : BANQUE DE FRANCE



INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION HARMONISÉE

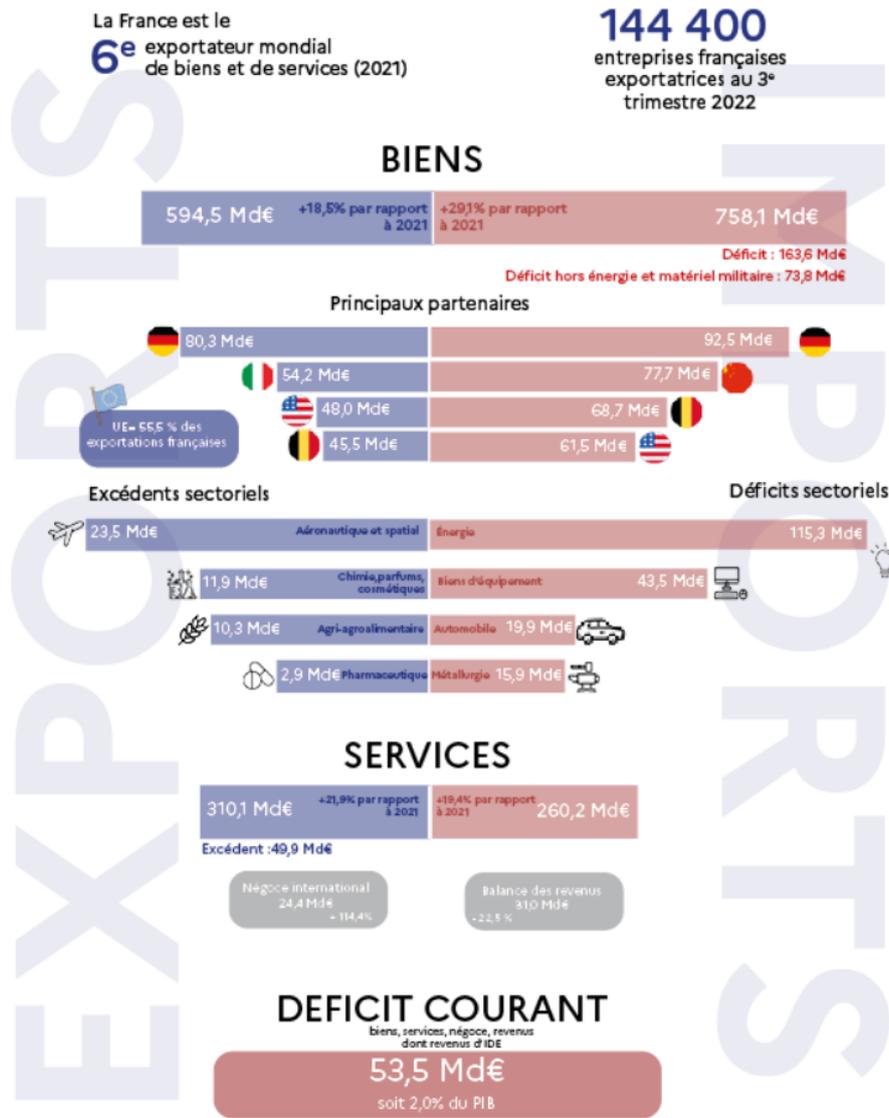


Ces bonnes nouvelles ne doivent pas occulter une réalité préoccupante.

La désindustrialisation s'accompagne d'un commerce extérieur fortement dégradé et d'un endettement record avec une dette publique de 3000 milliards.

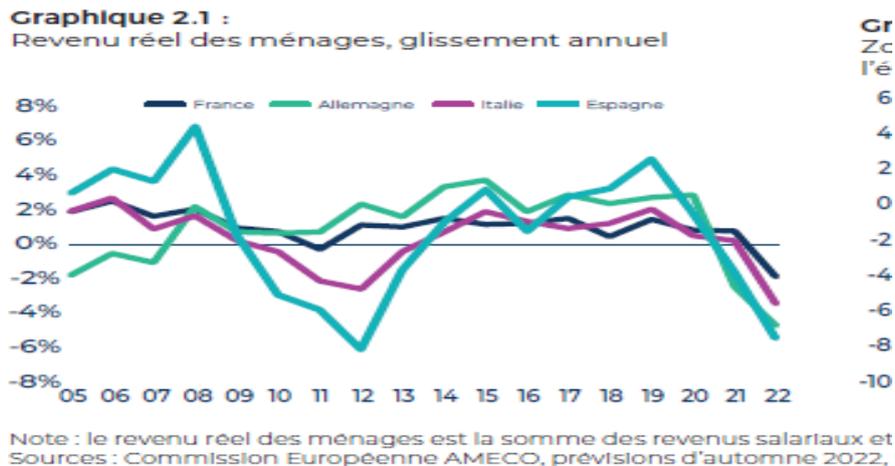
Lors de ses vœux aux médias mi-janvier, le ministre de l'Économie et des Finances avait, tout de même, imaginé son propos à ce sujet par un : « Nous dansons sur un volcan. »

Malgré la résilience de l'activité, la perte de pouvoir d'achat des ménages est plus importante que lors des récentes crises. En outre, avec une confiance des consommateurs en chute libre depuis février 2022, la résilience de la consommation (+2,3% en glissement annuel au T3 2022) ne saurait s'expliquer que par le rôle d'amortisseur de l'épargne accumulée pendant la pandémie. Dans la mesure où ces excédents s'épuisent, une chute soudaine de la consommation n'est pas à exclure. La perte de pouvoir d'achat pourrait aussi envenimer le climat social et politique.



Ainsi les grandes enseignes de prêt à porter font faillite les unes après les autres : André, Camaïeu, Kookaï, Go Sport, Pimkie, San Marina...

La crise du milieu de gamme accompagne assez logiquement le tassement des classes moyennes en France et alimente le sentiment de déclassement amplifié par la crise des services publics tels que l'hôpital, la justice, la police, l'éducation nationale ou encore l'énergie.



L'opposition à la réforme des retraites catalyse un malaise plus ancien et plus profond sur la place du travail dans la société, face à un discours politique polarisé sur des postures extrêmes (Voir Alain Ehrenberg La société du malaise 2010 Odile Jacob, et Charles Melman et Jean-Pierre Lebrun L'homme sans gravité. Jouir à tout prix Denoël 2002).

Selon l'IFOP (Le regard des Français sur le climat social dans l'Hexagone et la réforme des retraites – Balise d'opinion 5/01/2023), près d'un Français sur deux (48%) se révèle révolté face à la situation économique et sociale actuelle en France (+1 point par rapport à décembre 2022), 32% se disent résignés (+2 points par rapport à décembre) et seulement 2% apparaissent enthousiastes. Cette nouvelle vague met ainsi une nouvelle fois en exergue un très faible niveau d'optimisme dans l'Hexagone.

Couplé à ce faible niveau d'optimisme, une large majorité de Français (79%) considèrent que dans les prochains mois, la France peut connaître une explosion sociale avec l'émergence d'un mouvement du même type que celui des Gilets jaunes, chiffre le plus haut enregistré depuis 1998 (première utilisation de notre indicateur), à l'exception de novembre 2020 (85%), période du deuxième confinement en France.

Plus alarmant encore, près d'un Français sur deux (52%) souhaite que la France connaisse dans les prochains mois une explosion sociale avec l'émergence d'un mouvement du même type que celui des Gilets jaunes. Dans le détail, nous constatons des clivages en fonction de la proximité partisane : seulement 13% des proches de Renaissance – ex LREM – souhaitent une explosion sociale dans les prochains mois contre 87% parmi les sympathisants de La France insoumise et 71% parmi ceux du Rassemblement national.

La polarisation politique vers les extrêmes couplée à ce que nous avons appelé la « harrypoterisation du débat politique », n'incite pas à la recherche de solutions pragmatiques et efficaces.

Ainsi l'incapacité d'envisager la réalité de façon commune rend illusoire une quelconque trajectoire collective commune.

Rappelons qu'il y a plus de 25 ans, l'Allemagne était le parent pauvre de l'Europe, le chômage y était très élevé, son endettement explosait et sa croissance tombait. C'était la conséquence du rapprochement avec l'Est qui avait conduit l'Allemagne de l'Ouest à envoyer 1500 milliards d'euros à l'ex-RDA.

Le chancelier Schröder et Peter Hartz décidèrent de lancer une commission présidée par Harz et rebaptisée agenda 2010 qui comptait une douzaine de personnes : des syndicalistes, des penseurs, et des entrepreneurs. C'est là que se sont concoctées les idées qui ont remis le pays sur pied sur la base d'un constat partagé par tous : le théorème dit « d'Helmut Schmidt » : les profits d'aujourd'hui font l'investissement de demain et l'emploi d'après-demain.

Il est bien évident que si les entreprises ne font pas de profit, l'avenir s'assombrit...

3.3.2 LES MESURES DU PLF 2023 AFFECTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Le projet de loi de finances pour 2023, accompagné par le projet de loi de programmation des finances publiques est placé dans une logique de sortie du « quoi qu'il en coûte » accompagnée de mécanismes de protection et s'accompagne d'une ambition en matière de transition énergétique et d'un renoncement en matière d'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux.

c. Les recettes de l'État

en Md€	Exécution 2021 (a)	LFI 2022 (b)	LFR 1 y compris reports (c)	Révisé 2022 (d)	Ecart à la LFI (d-b)	Ecart à la LFR 1 (d-c)	PLF 2023 (e)	Ecart à 2022 (e-d)	Ecart à la LFI 22 (e-b)
Recettes fiscales nettes	295,7	287,6	311,6	315,1	27,6	3,6	314,3	-0,8	26,7
Impôt net sur le revenu	78,7	82,4	85,3	86,8	4,4	1,5	86,9	0,1	4,5
Impôt net sur les sociétés	46,3	40,0	56,8	59,0	19,0	2,2	55,2	-3,7	15,2
TICPE nette	18,3	18,2	18,1	18,0	-0,2	-0,1	16,8	-1,2	-1,4
Taxe sur la valeur ajoutée nette	95,5	98,4	101,2	102,1	3,8	0,9	97,4	-4,7	-1,0
Autres recettes fiscales nettes	56,9	48,6	50,2	49,3	0,6	-0,9	58,0	8,7	9,3
Recettes non fiscales	21,3	20,2	23,7	25,0	4,8	1,3	30,8	5,8	10,7
Recettes de l'Etat	317,0	307,7	335,3	340,1	32,4	4,8	345,1	5,0	37,4

Les mesures phares du PLF 2023 sont les suivantes :

Suppression de la CVAE étalée sur deux ans

Par souci d'équilibre des finances publiques, le gouvernement a acté la suppression de la CVAE en deux fois, 50 % pour 2023 et 50 % en 2024. Financièrement parlant, la baisse sera de 4,1 milliards d'euros dès 2023 et de 9,3 milliards d'euros au total pour les entreprises.

Filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques

Le filet de sécurité énergétique prolongé pour 2023 a été élargi. Il sera disponible à l'ensemble des collectivités, départements et régions compris. Concrètement, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25 % à 15 %. Le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement a été supprimé. Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

Amortisseur « électricité »

Seulement les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh en bénéficieront. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 euros/MWh.

Calcul : Soit **Y** le montant unitaire d'aide (en €/MWh) et **X** le prix moyen contractualisé de la part énergie (en €/MWh) :

$0 < X < 180$	$Y = 0$
$180 \leq X \leq 500$	$Y = (X-180)*50\%$
$X > 500$	$Y = 160$

Son fonctionnement sera très simple : il n'y aura pas de demande à effectuer, l'aide sera directement intégrée dans la facture d'électricité des consommateurs et l'Etat compensera les fournisseurs. Les consommateurs n'auront qu'à confirmer à leur fournisseur qu'ils relèvent du statut qui permet d'en bénéficier (collectivité, PME, association, etc.). Et l'Etat s'engage à compenser rapidement les fournisseurs, pour qu'ils n'aient pas de problèmes de trésorerie.

320 millions d'euros d'augmentation de la DGF

Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

Création du fonds vert

Le fonds vert destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique dispose de 2 milliards d'euros de crédits. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires. L'utilisation et la répartition de ce fonds devraient être simplifiées par rapport aux dispositifs mis en place sous le précédent quinquennat.

Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appels à projets nationaux. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique. L'objectif est que ce fonds

soit fongible, souple, dans une logique remontante des besoins du terrain, sans grande technicité d'attribution. Parallèlement, ce budget acte une progression de 11,6 millions d'euros de la dotation de biodiversité et d'aménités rurales.

Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

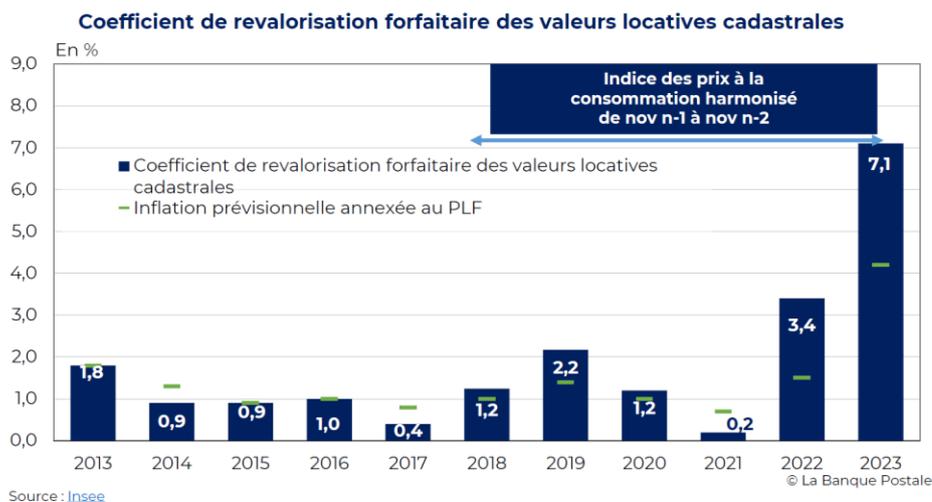
Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu à davantage de communes touristiques et, donc, la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourra être appliquée sur 4 000 nouvelles communes. Ce PLF intègre également la hausse des taux de la taxe sur les logements vacants, de 12,5 % à 17 % la première année et de 25 % à 34 % à partir de la deuxième année.

Décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation

Le calendrier initial prévoyait une campagne déclarative de collecte des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation en 2023, puis la réunion des commissions locales pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs en 2025 dans la perspective de leur intégration dans les bases d'imposition au 1er janvier 2026.

L'amendement retenu dans la version finale propose de repousser ce calendrier de deux ans, de façon à tenir compte du décalage de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels, ainsi que des travaux préparatoires complémentaires nécessaires pour fiabiliser les bases d'imposition actuelles, en amont de la campagne déclarative.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Les bases cadastrales locatives des seuls locaux d'habitation sont revalorisées de 7.1%.

Financement de la formation des apprentis des collectivités

Un amendement au projet de loi de finances pour 2023 déposé par le gouvernement prévoit l'extinction de la participation de l'Etat et de France Compétences au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale (15 millions d'euros pour chacun). Ce PLF supprime également le doublement de la rémunération pour les agents de droit public travaillant le 1er mai. Cette mesure était entrée en vigueur au 1er mars 2022.

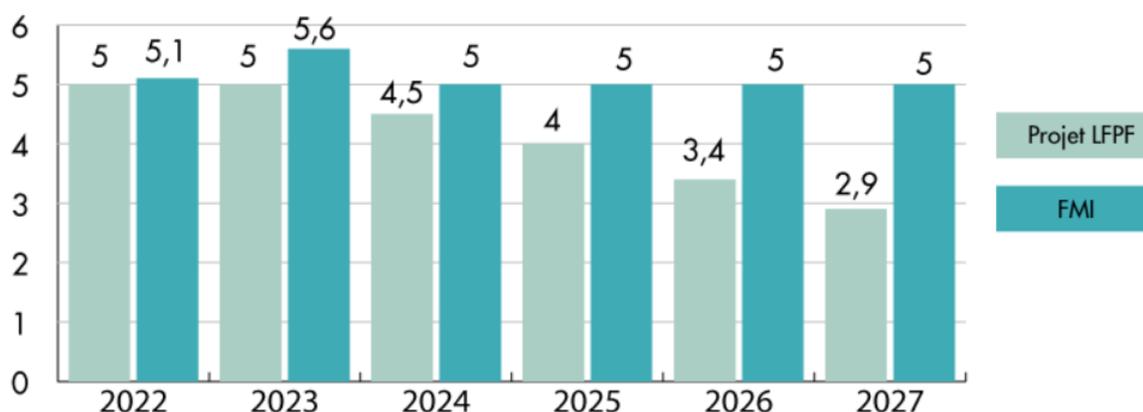
Autres mesures

Malgré l'échec de la commission mixte paritaire sur la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, Elisabeth Borne n'a pas réintroduit les contrats de confiance dans la version finale post 49-3 du PLF 2023.

Enfin les aspects liés à la programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ne peuvent être examinés en raison du retard pris par le parlement sur ce texte. Cette trajectoire a pour objectif de réduire le déficit public de telle sorte qu'il soit inférieur à 3 % de la richesse nationale à l'horizon de 2027 et de diminuer, dès 2026, le ratio de la dette publique rapportée au PIB. Après s'être établi à 112,8 % en 2021, ce dernier atteindrait 111,7 % en 2025 avant de baisser pour atteindre 110,9 % en 2027. Elle a également pour but de financer la réalisation d'investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique, soutenir la compétitivité des entreprises et atteindre le plein emploi.

PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DU DÉFICIT PUBLIC EN FRANCE

EN % DU PIB

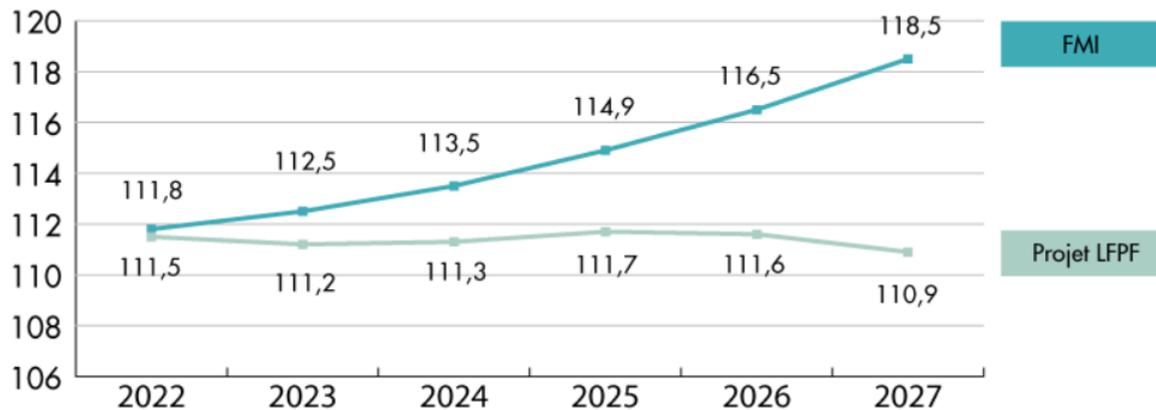


Source : lafinancepourtous.com d'après Projet LFPF et FMI



PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE EN FRANCE

EN % DU PIB



Source : lafinancepourtous.com d'après Projet LFPF et FMI

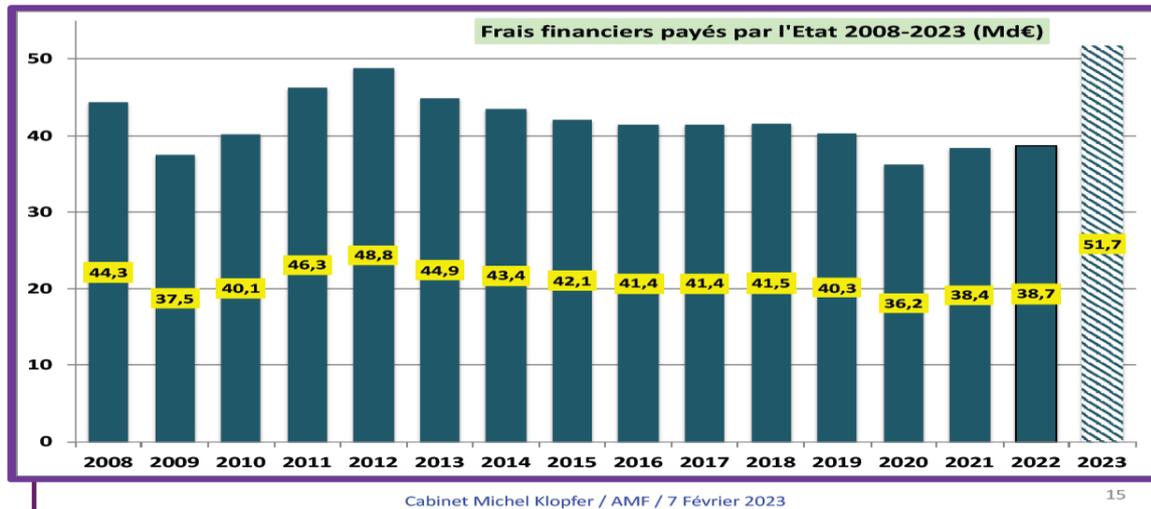


Le relèvement des taux génère des conséquences sur le coût de la dette et le montant des intérêts, 13 milliards de dépenses en plus pour l'Etat.

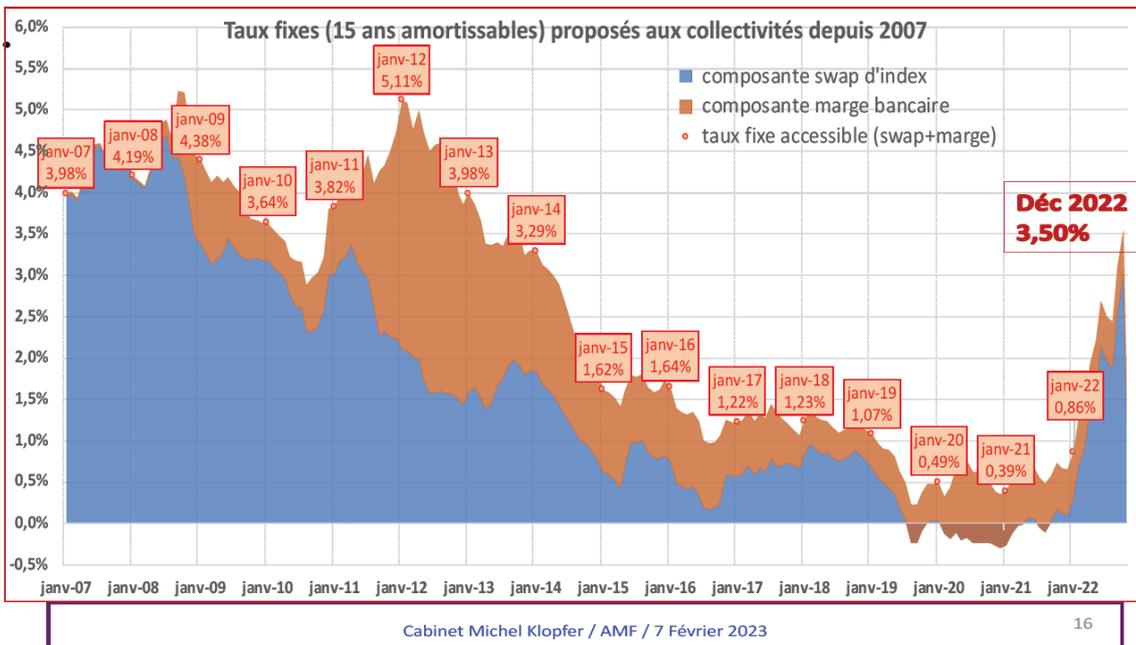
Pour le secteur public local les conditions de financement deviennent également complexes avec des offres à taux fixe qui atteignent 3.5% désormais.

Par ailleurs, le report de l'âge de départ en retraite et son corollaire, la poursuite du vieillissement des agents publics locaux, entraînerait "un transfert de couverture assurantielle des systèmes de retraites vers ce qui relève de l'assurance statutaire et de la prévoyance". La facture serait d'autant plus lourde pour les collectivités, que celles-ci devront à moyen terme contribuer obligatoirement à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Pour rappel, les employeurs territoriaux financeront au minimum 20% des cotisations prévoyance de leurs agents dès le 1er janvier 2025, et 50% de leurs cotisations santé dès 2026.

L'augmentation des taux d'intérêts induit une hausse de 34% des intérêts de la dette en 2023 par rapport à 2022



L'impact sur les taux consentis aux collectivités locales



Depuis 2014, chaque mandat municipal est marqué par de nouvelles restrictions imposées aux communes et aux EPCI. Après la baisse des dotations, les bouleversements de la carte intercommunale de 2014 à 2020, ce nouveau mandat s'est ouvert avec la suppression de 23 Md€ de TH, de 3,4 Md€ d'impôts économiques, et enfin la suppression de 9,5 Md€ de CVAE.

S'est ajouté un dispositif de contrôle inédit de la gestion de locale avec les contrats de Cahors qui prévoyaient 13 Md€ de réduction des dépenses et qui ont montré leurs effets pervers face à la crise sanitaire. Le dispositif est reconduit et alourdit puisque ce nouvel encadrement des dépenses de fonctionnement prévoit, en pleine crise mondiale, une réduction de l'offre de services à la population à hauteur de près de 15 Md€ pour l'ensemble des collectivités locales.

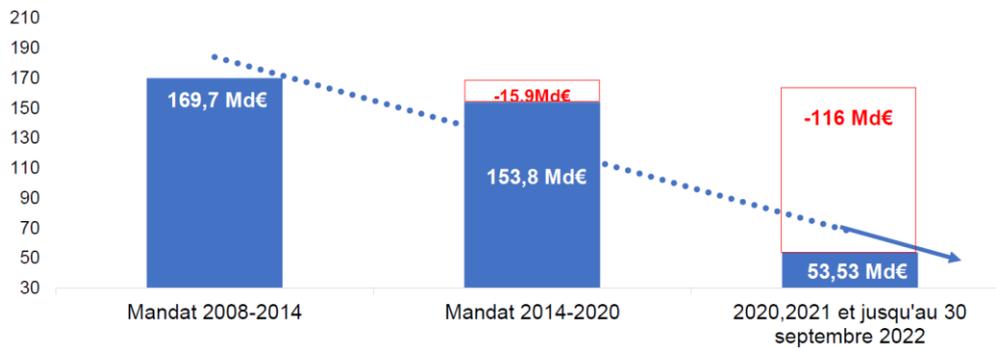
Le modèle économique des communes et des EPCI est ainsi modifié : pour pallier à suppression progressive du levier fiscal tandis que la libre administration est à nouveau entravée par la deuxième génération des contrats de Cahors, une épargne de précaution doit être constituée pour faire face aux aléas.

S'ajoute le choc des crises économiques et le retour de l'inflation prévue jusqu'en 2025. Même si l'inflation devait se stabiliser avant cette date, les prix ne rebaisseront pas et resteront à un niveau bien plus élevé qu'en début de mandat. Cette évolution conduira à revoir à la baisse tous les programmes d'investissement.

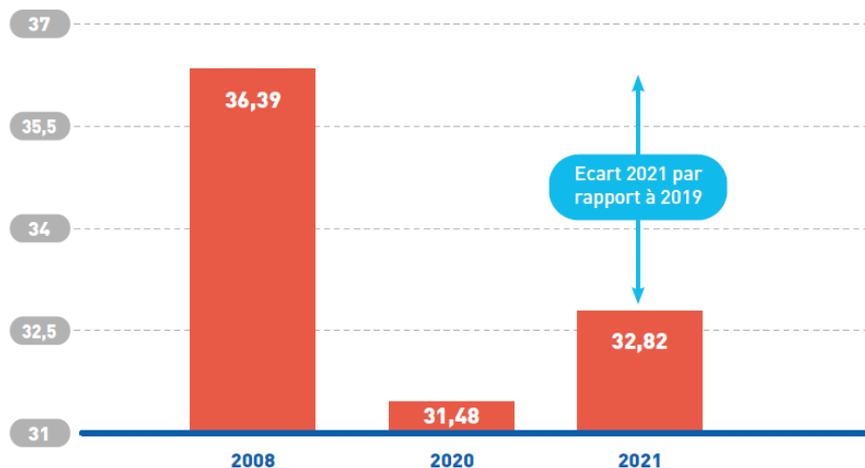
Depuis 2014, chaque mandat municipal est marqué par de fortes restrictions imposées aux communes et aux EPCI.

La poursuite de l'inflation prévue jusqu'en 2025. Même si l'inflation se stabilise, les prix ne retrouveront pas en moyenne leur niveau d'avant crise ce qui conduit dès à présent, à revoir à la baisse tous les programmes d'investissement.

La baisse des dépenses d'équipement depuis 2014 est-elle devenue structurelle (Md€)?



➔ INVESTISSEMENTS DU BLOC COMMUNAL EN MILLIARDS D'EUROS



Concernant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic, 1 milliard d'euros en 2023), deux décisions importantes ont été prises. D'abord, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal (celui-ci est dit "agrégé") est supprimée. Depuis 2016, l'effort fiscal devait être supérieur à 1. Sans la mesure, de nombreux ensembles intercommunaux perdraient le bénéfice du Fpic dans les prochaines années. Une autre mesure met en place une garantie de sortie progressive de

l'éligibilité au reversement du Fpic sur 4 années (90%, 70%, 50% puis 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité). Jusqu'à présent, les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du Fpic percevaient une garantie de sortie d'une année, égale à 50% de l'attribution perçue l'année précédente.

On notera enfin l'achèvement de la réforme de l'automatisation du FCTVA

Rappel Art. 251 LFI 2021 Entrée en vigueur progressive de l'automatisation du FCTVA



Rappel	Taux de remboursement FCTVA
Avant le 01/01/2014	15,482 %
Au 01/01/2014	15,761 %
Depuis le 01/01/2015	16,404 %*

* Sauf dépenses de services d'infrastructure de l'informatique en nuage (5,6 %) depuis le 1/1/2021

Un arrêté du **30 décembre 2020** est venu fixer la liste des comptes éligibles à la procédure de traitement automatisé relative à l'attribution du FCTVA (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042840623>)

Nouveauté Disposition modifiée par arrêté

Un arrêté du **17 décembre 2021** vient modifier la liste des comptes éligibles à l'automatisation du FCTVA (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044591666>) :

- est ajouté pour la M14 et la M57, le compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre » (cet ajout était prévu à l'article 6 de la LFR n°1 pour 2021) ;
- sont prises en compte la suppression du plan de comptes M42 et du plan de comptes M43a au 1er janvier 2022 ainsi que la création d'une nomenclature M57 abrégé et M57 développé et l'ajout de nouveaux comptes en 215 et 217 ;
- sont ajoutés en M4, M41, M43, M49d, les nouveaux comptes 2158 et 21758 « Autres »



17/01/2022

4 LES EVOLUTIONS INTERCOMMUNALES

4.1 Les orientations 2022-2032

Pour Grand Paris Sud, l'ambition est simple et forte : contribuer, aux côtés et en articulation permanente avec les 23 communes, à faire de ce territoire un espace de vie où l'on trouve à se loger, travailler, s'éduquer et s'élever, se divertir et se soigner, être le territoire du bien-

vivre pour les habitantes et habitants, un territoire reconnu et cohérent, un territoire qui fait ville complète.

Mais il est aussi nécessaire que ce bien-être soit durable, que Grand Paris Sud soit un territoire du bien-être durable. Il faut donc inventer de nouvelles façons de produire, de se déplacer, d'habiter, d'échanger.

C'est donc bien de bâtir un nouveau modèle et son récit dont il est question, dans lequel on respecte l'équilibre de notre planète, ses écosystèmes, où l'on favorise l'épanouissement de chaque être humain en veillant à la satisfaction de ses besoins les plus élémentaires (boire, manger, être logé, être soigné) comme les plus essentiels : donner du sens à son existence, vivre libre, pouvoir se construire, se reconstruire, être reconnu dans son aspiration à l'égalité et à l'équité.

Grand Paris Sud a finalisé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui vise en particulier à :

- réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire à l'horizon 2030 ;
- diminuer de 20 % les consommations énergétiques des logements et de 21 % celles des transports d'ici 2030 ;
- multiplier par 5 la production des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) d'ici 2030, en développant notamment les réseaux de chaleur.

Fort de cette ambition, Grand Paris Sud a formalisé une première mise en oeuvre de son PCAET en signant avec l'État le 19 juillet 2019 le 1er Contrat de Transition Ecologique (CTE) d'Île-de-France.

Le panier fiscal net augmente de 210,421 M€ à 221,787 M€ en 2022 sous les effets conjugués de :

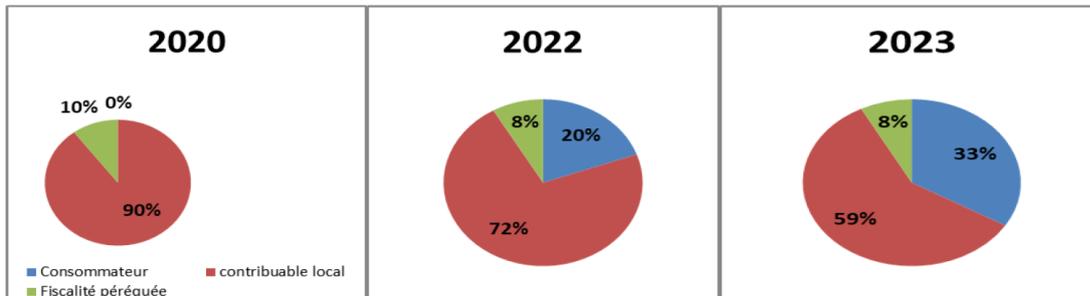
- La revalorisation des bases foncières de **+3,4%** (CFE, TEOM, TF, TH)
- Les décisions de hausse de taux des impôts de la CA GPS sur la CFE, la TEOM et la TF
- L'instauration de la taxe Gemapi
- La perte de près de **10 M€** de CVAE
- L'évolution positive de la fraction de TVA reversée à l'EPCI suite à la suppression de la TH
- Et la diminution de la part nette de GPS dans la répartition du FPIC au sein du bloc communal

Le panier du produit fiscal de la CA GPS a augmenté de **+5,40%** entre 2021 et 2022 avec les décisions fiscales de GPS et malgré la perte de CVAE. Le panier fiscal net a augmenté de plus de **+11,4 M€**.

En 2020, la fiscalité de la CA GPS issue des contribuables locaux pesait pour 90% du panier fiscal net.

Avec le remplacement de la TH en 2021 et de la CVAE en 2023 par des fractions de TVA nationale, la CA va progressivement réduire le poids des contribuables locaux dans le panier fiscal de GPS à 72% en 2022, puis 59% en 2023.

Cette trajectoire renforce l'idée de la perte de lien fiscal entre les habitants et le territoire, et donc de la question du financement des politiques publiques menées sur le territoire.



La LFI 2018 avait permis une sortie en sifflet du dispositif du FPIC pour les communautés d'agglomération issues des ex-SAN. En 2023, la CA GPS revient au droit commun.

Les nouvelles simulations, intégrant toutes les modifications législatives depuis 2019 (réforme TH, réforme des indicateurs) et les données actualisées, nous laissent entrevoir une stabilisation pour les flux opérés sur notre ensemble intercommunal dès l'exercice 2023.

Nom indicateur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prelevement de l'ensemble intercommunal	0	0	962 781	3 978 947	5 498 548	5 538 863	5 269 956	5 034 067
Reversement de l'ensemble intercommunal	8 995 355	9 358 858	9 510 153	9 510 285	9 039 312	9 069 961	9 152 988	9 212 300
Flux net ensemble intercommunal	8 995 355	9 358 858	8 547 372	5 531 338	3 540 764	3 531 098	3 883 032	4 178 233

Au 31 décembre 2022, le stock global de dette des 11 budgets de la Communauté d'agglomération s'élève à 609 929 K€, soit un désendettement prévisionnel d'un peu plus de 8 M€ par rapport à 2021.

Par ailleurs, le développement, le déploiement et le suivi des mutualisations doit se traduire par :

- La déclinaison d'un schéma de mutualisation à l'échelle de Grand Paris Sud qui nécessitera en premier lieu un état des lieux puis le recensement des mutualisations possibles pour contribuer au bon fonctionnement des communes et de la Communauté, de leur forme la moins intégrée (groupements de commandes - prestations de services) à la forme la plus intégrée (service commun), et ce à court, moyen et long terme.
- Le développement des mutualisations organisées en service commun (*restauration collective, autorisations des droits des sols, reprographie, documentation/archives,*

paie pour la commune de Bondoufle...) : créations, extensions, dispositifs de suivi et d'évaluation.

- Le déploiement de dispositifs de partage des moyens humains et/ou matériels, prestations de services, mises à disposition,...

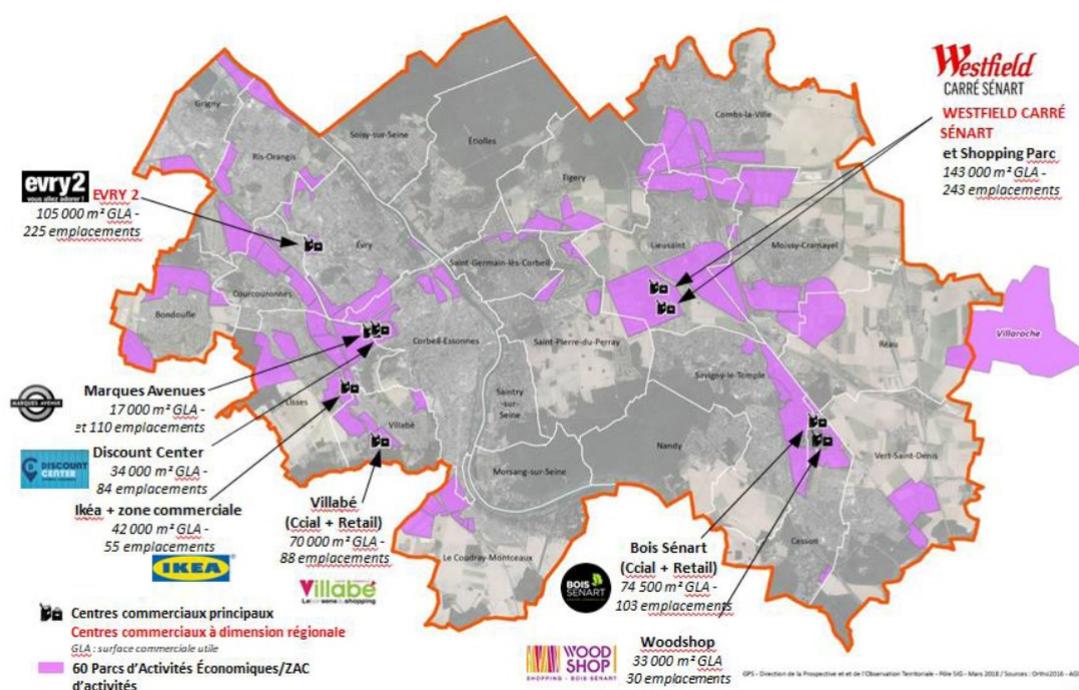
La nouvelle publication de l'observatoire territorial pour Grand Paris Sud et ses 23 communes concernant les données du recensement de la population pour l'année 2020, rendues légales au 1er janvier 2023, présente une population légale de Grand Paris Sud de 355 010 habitants.

Le tissu économique de GPS, 145 000 emplois et 31 000 établissements, se caractérise par la présence de grands groupes (les sièges sociaux de Safran Aircraft Engines, Accor, Arianespace, Truffaut ...), de grandes entreprises internationales comme XFAB, Iris Ohyama, Coca cola, Illumina, UPS, Yposkesi mais aussi plus largement d'un réseau de PME/PMI et de TPE issues de secteurs d'activités variés, répartis au sein de 60 parcs d'activités économiques et des centres commerciaux majeurs.

Le territoire compte plusieurs filières d'excellence dont celle relative à la bioéconomie/génomique numérique/thérapies innovantes (*autour de Genopole, 1er biocluster français, et ses 77 entreprises, 18 laboratoires de recherche et 26 plateformes technologiques, représentant 2 700 emplois directs*).

Les filières aéronautiques, robotique/numérique/électronique, Innovation logistique et E-commerce, et Sport-Santé-Bien-être sont également fortement représentées.

L'industrie est ainsi un secteur particulièrement présent (*près de 1 000 entreprises*), représentant près de 12% des emplois du territoire (*17 000*) : l'agglomération est, à ce titre, labellisée « Territoire d'industrie » depuis novembre 2018.



Compte tenu des perspectives financières maintenant bien intégrées, la stratégie financière de l'agglomération, 2022-2030, repose sur les postulats suivants :

- Réaliser à minima chaque année un autofinancement d'environ 49 M€ pour financer en propre une partie de la PPI 2022/2032 qui a été arrêtée à 889 M€ en dépenses brutes et 634 M€ en dépenses nettes, soit 80 à 90 M€ annuels
- Maitriser l'endettement, voire se désendetter. Pour ce faire, il a été décidé de limiter, chaque année, l'appel à l'emprunt au montant du remboursement de capital après subventions et FCTVA. (49,1 M€ de remboursement de capital en 2023)
- Optimiser les plans de financement des opérations
- Définir des règles de pilotage et d'arbitrage claires (priorité, sobriété, compétence, périmètre d'intervention, financement, référentiel)

Pour porter cette stratégie, en 2022, la CA GPS a activé le levier fiscal en ajustant les taux de la CFE, de la TEOM, de la TFB et en instaurant la GEMAPI.

Concernant l'ex-grand stade de rugby, un projet d'envergure métropolitaine est affirmé sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis et de Bondoufle. Il vise le développement d'une nouvelle polarité appelée « parc olympique » :

- la fabrication d'un pôle d'excellence dédié à l'économie et à l'industrie du sport dans la zone de l'ancienne usine Lu ;
- l'émergence d'une Ecopolis exemplaire sur le secteur du Bois de l'Épine ;
- la création du Campus Grand Paris Sport autour du stade Bobin et de la frange sud de l'hippodrome ;

- Un parc au modèle hybride public/privé permettant de donner à l'héritage des JO/JOP 2024 sa pleine et concrète traduction.

Concevoir cette nouvelle destination en grande couronne contribue à la dynamique impulsée par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Il est ainsi de nature à accroître le rayonnement et l'attractivité métropolitaine du territoire.

Le Campus Grand Paris Sport vise à accueillir sur l'hippodrome au sens élargi - pour un projet unique, des fédérations sportives nationales, le département STAPS de l'université d'Evry - Paris Saclay avec ses laboratoires de recherche et notamment le LBEPS, un pôle Sport Santé Performance incluant une Clinique dédiée à la prise en charge sportive, l'incubateur Grand Paris Sport créé en collaboration avec IMT Starter début 2020, une recyclerie sportive et l'accueil d'un centre de formation pour clubs sportifs de haut niveau.

2023 devrait être l'année d'adoption de documents importants comme le SCOT et le PLHI.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS).

Le programme local de l'habitat intercommunal (PLHI) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

4.2 La fiscalité et la solidarité

En 2023, GPS n'actionnera pas le levier fiscal, ce principe a été voté lors du conseil communautaire du 15 février 2023 consacré au débat d'orientation budgétaire.

Le FPIC

La LFI 2018 avait permis une sortie en sifflet du dispositif du FPIC pour les communautés d'agglomération issues des ex-SAN. En 2022, le coefficient de pondération passe à 90% (80% en 2021) pour un retour au droit commun en 2023.

La LFI 2018 avait permis une sortie en sifflet du dispositif du FPIC pour les communautés d'agglomération issues des ex-SAN. En 2023, la CA GPS revient au droit commun.

Les nouvelles simulations, intégrant toutes les modifications législatives depuis 2019 (réforme TH, réforme des indicateurs) et les données actualisées, nous laissent entrevoir une stabilisation pour les flux opérés sur l'ensemble intercommunal dès l'exercice 2023.

Nom indicateur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Prelevement de l'ensemble intercommunal	0	0	962 781	3 978 947	5 498 548	5 538 863	5 269 956	5 034 067
Reversement de l'ensemble intercommunal	8 995 355	9 358 858	9 510 153	9 510 285	9 039 312	9 069 961	9 152 988	9 212 300
Flux net ensemble intercommunal	8 995 355	9 358 858	8 547 372	5 531 338	3 540 764	3 531 098	3 883 032	4 178 233

	Population DGF 2022	Répartition reversement	Répartition prélèvement	Répartition totale FPIC	répartition FPIC/hab
BONDOUFLE	10 168	140 357	-65 132	75 225	7,40
CESSON	11 040	186 185	-57 883	128 302	11,62
COMBS-LA-VILLE	21 979	323 978	-131 843	192 135	8,74
CORBEIL-ESSONNES	51 661	581 277	-362 028	219 249	4,24
COUDRAY-MONTCEAUX	4 938	43 438	0	43 438	8,80
ETIOLLES	3 322	43 551	-22 406	21 145	6,37
EVRY-COURCOURONNES	67 883	867 599	0	867 599	12,78
GRIGNY	28 369	466 147	0	466 147	16,43
LIEUSAIN	14 243	205 696	-87 203	118 493	8,32
LISSES	7 432	73 765	0	73 765	9,93
MOISSY-CRAMAYEL	18 048	282 600	-101 916	180 684	10,01
MORSANG-SUR-SEINE	620	5 059	0	5 059	8,16
NANDY	6 337	103 018	-34 467	68 551	10,82
REAU	1 944	21 003	-14 311	6 692	3,44
RIS-ORANGIS	30 020	405 400	-196 560	208 840	6,96
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	7 608	101 481	-50 433	51 048	6,71
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	11 373	160 088	-71 441	88 647	7,79
SAINTRY-SUR-SEINE	5 877	85 447	-35 741	49 706	8,46
SAVIGNY-LE-TEMPLE	30 266	563 319	0	563 319	18,61
SOISY-SUR-SEINE	7 402	91 318	-53 052	38 266	5,17
TIGERY	4 383	59 129	-28 728	30 401	6,94
VERT-SAINT-DENIS	8 344	135 891	-45 302	90 589	10,86
VILLABE	5 542	58 033	-6 891	51 142	9,23
Part communes	358 799	5 003 779	-1 365 337	3 638 442	10,14
Part CA		4 506 506	-2 613 610	1 892 896	5,28
Ensemble intercommunal		9 510 285	-3 978 947	5 531 338	15,42

On notera que la répartition du FPIC a lieu tardivement vers juin après le vote du budget primitif.

En 2022, Villabé est bénéficiaire du FPIC à hauteur de 51142 € et contributeur pour 6891 €.

Les attributions de compensations (AC) sont inchangées avec une recette de **1 676 715 €** et une AC négative d'investissement de **8 444 €**.

La solidarité se poursuit avec une nouvelle génération de fonds de concours :

Pour les fonds de concours en investissement, les modalités de mise en œuvre ont été arrêtées comme suit en Conseil Communautaire le 14 décembre 2021 :

- L'enveloppe de 10 M€, pour les communes éligibles, sur les 5 années du mandat 2021-2026 sera abondé de 5M€
- Un critère d'éligibilité au fonds en investissement fixé au regard du volume de travaux retenu, pour chaque commune, dans PPI, hors crédits de proximité.
- Une répartition calculée avec une part forfaitaire par commune et une part variable selon la population.

ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE DE 5 M€

	Montant net PPI hors crédits proximité	Population DGF 2021	Calcul des attributions par commune				Dispositif GPS voté	Montant après dispositif complémentaire
			Eligibilité au dispositif en investissement	Forfait	Part de la population pondérée à l'indice	Total		
Pondération du critère			5 000 000					
BONDOUFLE	5 842 856	9 871	NON	-	-	-	616 265	616 265
CESSON	5 820 600	10 831	NON	-	-	-	625 679	625 679
COMBS LA VILLE	5 888 000	22 419	NON	-	-	-	843 983	843 983
CORBEIL-ESSONNES	48 498 753	51 389	NON	-	-	-	-	-
COUDRAY-MONTCEAUX	3 100 000	4 924	OUI	350 000	33 260	383 260	449 852	833 112
ETIOLLES	2 297 276	3 344	OUI	350 000	28 359	378 359	435 134	813 493
EVRY-COURCOURONNES	127 443 793	68 162	NON	-	-	-	-	-
GRIGNY	37 461 920	28 416	NON	-	-	-	-	-
LIEUSAIN	4 241 100	13 792	OUI	200 000	137 304	337 304	662 262	999 566
LISSÉS	5 481 000	7 447	NON	-	-	-	511 188	511 188
MOISSY-CRAMAYEL	9 765 700	18 077	NON	-	-	-	801 039	801 039
MORSANG-SUR-SEINE	3 807 327	615	OUI	350 000	3 067	353 067	359 214	712 281
NANDY	130 000	6 278	OUI	350 000	69 816	419 816	559 619	979 435
REAU	550 750	1 876	OUI	350 000	14 960	364 960	394 919	759 879
RIS-ORANGIS	14 060 190	29 861	NON	-	-	-	-	-
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	1 636 050	7 604	OUI	350 000	67 242	417 242	551 896	969 138
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	3 865 998	11 073	OUI	200 000	110 916	310 916	583 013	893 929
SAINTRY-SUR-SEINE	2 252 500	5 854	OUI	350 000	57 256	407 256	521 905	929 161
SAVIGNY-LE-TEMPLE	16 657 890	30 076	NON	-	-	-	-	-
SOISY-SUR-SEINE	2 933 200	7 423	OUI	350 000	59 529	409 529	528 732	938 261
TIGERY	852 600	4 290	OUI	350 000	39 896	389 896	469 795	859 691
VERT-SAINT-DENIS	34 000	7 976	OUI	350 000	86 783	436 783	610 554	1 047 337
VILLABÉ	276 480	5 546	OUI	350 000	41 612	391 612	474 951	866 563
Total / moyenne	302 897 983	357 144		4 250 000	750 000	5 000 000	10 000 000	15 000 000

Ainsi sur la période, la commune possède un droit de tirage de **866 563 €**.

En 2022 la commune avait mobilisé 247 882 € sur un volume 2021-2023 de 433 281 €, il reste donc 185 399 € à utiliser en 2023.

Enfin, pour Villabé sont prévus plusieurs opérations d'investissement communautaire:

- Installation d'un Rond-point au croisement des rues : Chemin d'Ambreville Grande Rue, Côte de moulin Galant, Impasse des Bouleaux
- Agrandissement du Conservatoire de Villabé pour 300k€
- La rénovation du pont de la Grande rue et la rénovation du pont au-dessus de la voie de chemin de fer de la côte de moulin Galant
- La réalisation d'une piste cyclable le long de la route départementale
- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public

4.3 Le tissu économique

Il est important de rappeler le poids économique de Villabé.

24 établissements commerciaux représentent une surface de vente de 37 300 m² avec un CA moyen de 4227 €/m² soit un CA total supérieur à **158 M€**.

Le montant de la TASCOM est de **473 927 €** soit plus de **11.72 %** de la TASCOM de GPS (4 044 379€) alors même que la population villabéenne représente 1.56% de la population totale de l'EPCI.

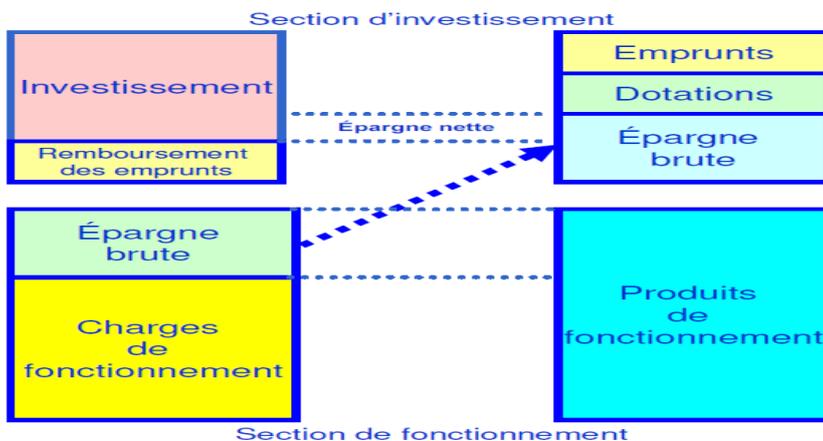
La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) totale de l'EPCI est de 37 920 044 € en 2022, celle perçue sur Villabé de 705 231 € (679 987 € en 2021), soit 1.8 % (fiche dgf 2022).

VIII – SYNTHÈSE					
	Commune	Syndicat(s)	EPCI	Département	Région
- TH/THLV	22 565		15 526	>>>	>>>
- TFPB	3 954 322		193 477	>>>	>>>
- TFPNB	24 847		1 698	>>>	>>>
- TA-TFPNB		>>>	12 892	>>>	>>>
- CFE			2 531 849	ND*	ND*
- DCRTP		>>>		>>>	>>>
- GIR	73 366	>>>		ND*	ND*
- CVAE		>>>	705 231	625 404	>>>
- IFER		>>>	23 558	11 994	
- TEOM			1 477 119	>>>	>>>
- TIEOM				>>>	>>>
- TASCOM		>>>	473 927	>>>	>>>
- TASARIF	>>>	>>>	>>>	>>>	63 002
- TPYLÔNES	10 676	>>>		>>>	>>>
- TGEMAPI	>>>	>>>	143 689	>>>	>>>
TOTAL	4 085 776		5 578 966	637 398	63 002

*ND : information non disponible au niveau communal

Extrait de l'état fiscal 1288M 2022

5 RAPPEL DES PRINCIPES BUDGETAIRES.



Schématiquement, la **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

En dépenses : les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, les prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, les autres charges de gestion courante, le paiement des intérêts des emprunts. En recettes : les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux, les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	Excédent antérieur reporté
Charges de personnel	Produits des services et du domaine
Autres charges de gestion courante	Travaux en régie
	Impôts et taxes
Charges financières	Dotations et participations
Charges exceptionnelles	Produits financiers
	Produits exceptionnels
	Transferts de charges
023 VIREMENT À INVESTISSEMENT	

La **section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux (ex. : construction d'une salle des sports). Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement, comme par exemple les subventions d'investissement, la dotation globale d'équipement (DGE), les emprunts, le produit de la vente du patrimoine...

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Capital des emprunts	021 VIREMENT DU FONCTIONNEMENT
Opérations d'investissement :	• FCTVA
• travaux	• subventions Conseil Régional, Conseil Général, DGE, Fonds européens
• acquisitions	• emprunts
• constructions	

Le financement de l'investissement : La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, et est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

Épargne de gestion : Elle correspond à la différence entre les produits de fonctionnement courant et les charges de même nature. C'est un ratio essentiel à suivre car son augmentation est le signe d'une amélioration de la gestion courante ; a contrario, sa dégradation met en évidence un risque d'effet de ciseau qu'il conviendra rapidement de juguler.

Épargne brute : Elle correspond à l'épargne de gestion de laquelle on retire les intérêts de la dette. Ce ratio permet de mesurer ce que la collectivité est en mesure de dégager pour amortir l'endettement et financer l'investissement. Plus ce montant progresse, plus la collectivité est en capacité de financer ses investissements sans recours à l'emprunt.

Encours de dette / épargne brute : Ce ratio appelé « capacité de désendettement » permet d'apprécier, en nombre d'années, la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette.

Une collectivité disposant d'un million d'euros d'épargne supplémentaire peut investir dix millions d'euros de plus en quatre ans. Cet effet de levier vient de ce qu'un emprunt de dix millions d'euros génère une annuité d'environ un million d'euros pendant quinze ans, intérêts compris – ce montant étant actuellement inférieur du fait du bas niveau des taux d'intérêt. Cette équation joue dans les deux sens, et la perte d'un million d'euros d'épargne induit une diminution de la capacité à investir de dix millions d'euros.

Articulation / Fonctionnement / Investissement	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
023 VIREMENT À INVESTISSEMENT	
INVESTISSEMENT	
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	MINIMUM OBLIGATOIRE
	AUTOFINANCEMENT NET
DEPENSES	RECETTES

AUTOFINANCEMENT BRUT = 021

A l'intérieur des 2 sections, le classement des opérations de recettes et de dépenses est effectué selon un plan de comptes normalisé qui s'inspire du plan comptable général de 1982 : l'instruction M14.

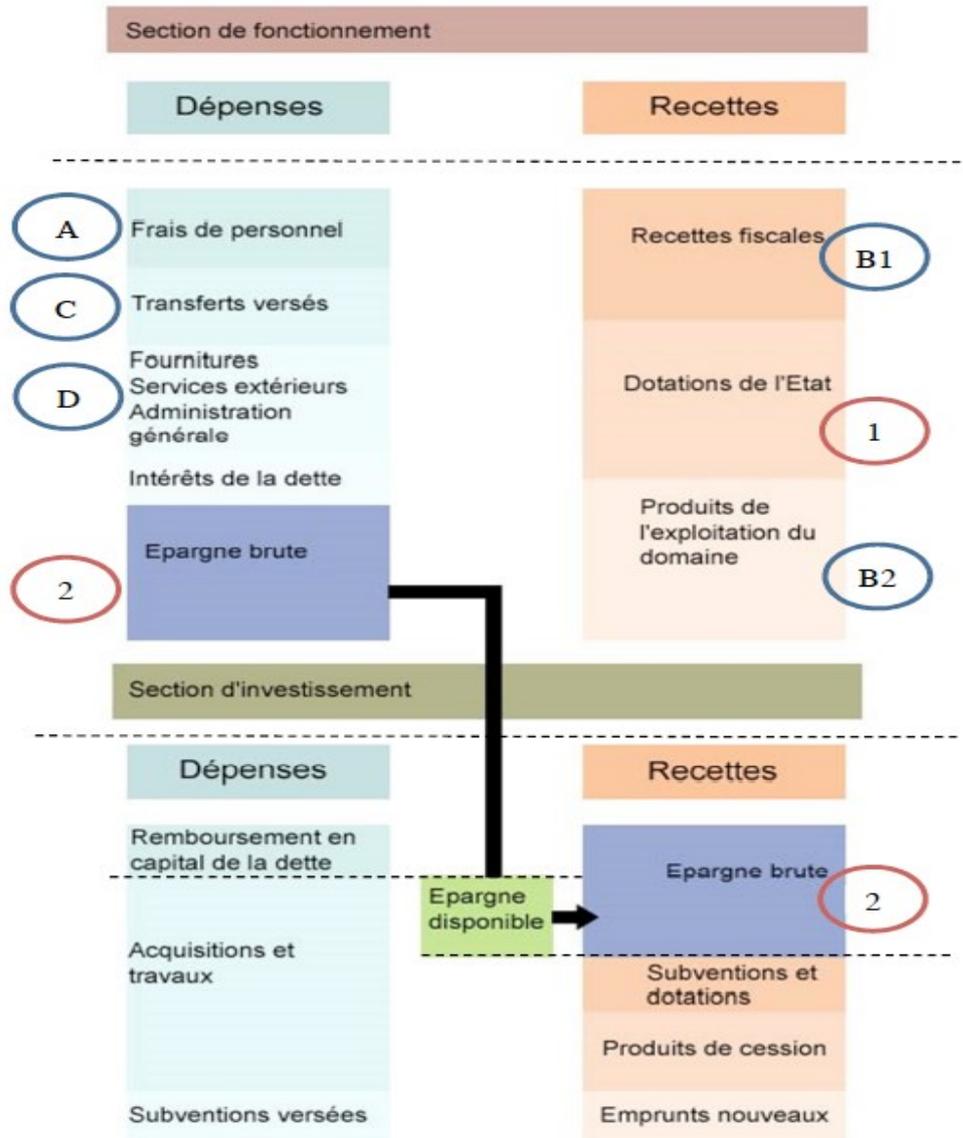
Dans chaque nomenclature, dépenses et recettes sont classées selon leur nature par chapitre et par article. Le chapitre est une classification composée de deux chiffres (ex. : chapitre 65).

Il existe également des chapitres globalisés qui regroupent plusieurs chapitres (ex. : 011 qui regroupe les chapitres 60, 61, 62 et une partie du 63). L'article est une subdivision du chapitre au niveau le plus fin (ex. : article 60611).

La classification par nature est complétée par une codification par fonction. Cette présentation fonctionnelle permet de retracer l'ensemble des recettes et des dépenses d'une collectivité par secteur d'activité.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT D'UNE COLLECTIVITE.

Le schéma suivant illustre le mécanisme de report de l'épargne brute de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et explique la raison pour laquelle cette épargne brute est si importante, non seulement pour réaliser des dépenses d'équipement, mais aussi pour emprunter.



1) La

baisse des dotations impacte la colonne des recettes de la section de fonctionnement (case 1).

2) La collectivité a l'obligation juridique de maintenir équilibrée cette section de fonctionnement. La recherche de l'équilibre peut mobiliser toutes les composantes de la section et notamment :

en dépenses : les réformes de structures permettant d'économiser en masse salariale (case A) et en frais généraux (case D) ; en recettes : la hausse de la fiscalité (case B1) ou des tarifs (case B2)

3) Faute de compenser la baisse des dotations avec ces seuls leviers, insuffisamment efficaces (cf. supra), la collectivité doit réduire ses concours aux tiers – principalement les subventions aux associations (case C) – et le niveau des services publics qu'elle offre à sa population (cases A et D).

4) Cependant, ainsi qu'il a été exposé précédemment, même en cumulant ces mesures difficiles, la baisse des dotations ne peut pas être compensée et le volume de la section de fonctionnement ne peut donc être stabilisé. L'équilibre passe nécessairement par la réduction de l'épargne brute (case 2).

5) Cette réduction reporte donc, au moins en partie, la baisse des dotations en moindre recettes de la section d'investissement. Alors même que la loi impose de pouvoir couvrir les remboursements d'emprunts par des ressources propres (ni subvention, ni nouveaux emprunts) et que le bloc communal subit également une réduction des subventions d'investissements reçues des départements et régions.

6) Or la section d'investissement doit, elle aussi, être équilibrée, de sorte que deux leviers spécifiques à cette section doivent être actionnés : une réduction des dépenses (subventions versées, équipements, travaux) ou une hausse de l'endettement.

6 LA SITUATION FINANCIERE DE NOTRE VILLE.

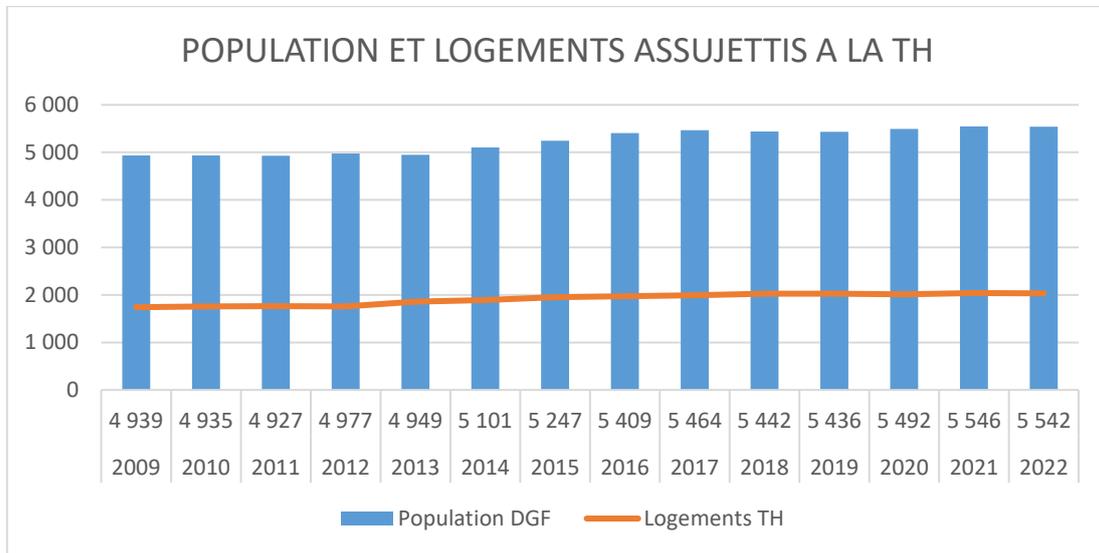
6.1 Les tendances globales et le respect des grands équilibres

Les habitants

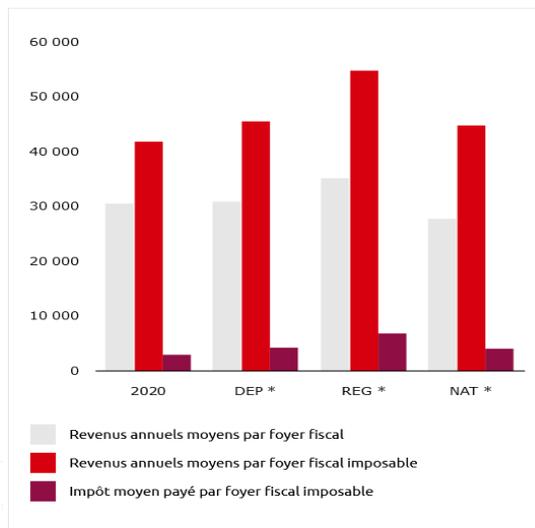
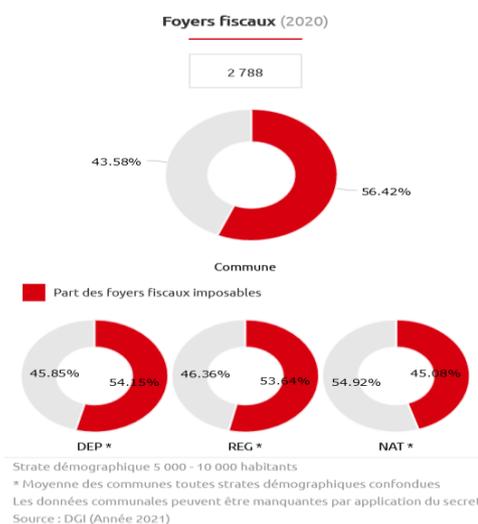
En 2023, la population DGF compte 5 542 habitants (*la population INSEE est de 5 513*), et 2033 logements assujettis à la taxe d'habitation.

Populations légales au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023¹

Commune de Villabé	
Population municipale	5469
Population comptée à part	44
Population totale	5513



Villabé compte plus de foyers fiscaux imposables mais ces derniers ont des revenus inférieurs à la moyenne régionale, départementale et nationale.



La fiscalité directe locale

Le taux de taxe foncière est quasi inchangé depuis un quart de siècle à Villabé, sauf pour le coup d'accordéon entre 2009 et 2011, le taux est stabilisé à 17.47 depuis 2014. La réforme de la fiscalité locale a conduit à l'intégration du taux départemental assorti d'un mécanisme de neutralisation (*coefficient correcteur, le fameux coco*).

La nouveauté introduite en 2021 est le nouveau taux de taxe foncière bâti **33,84 %**, addition du taux communal actuel de **17,47 %** et du taux départemental de **16,37%**.

En 2022, le taux de TF est de **33.84 %**.

Rappelons que la TEOM a longtemps été payée sur le budget communal, puis lors de l'adhésion à la CAECE en 2010, isolée par une hausse de taux ensuite suivie d'une baisse.

Cependant l'évolution du contexte macro-économique et la dégradation des équilibres énergétiques anéantissent la volonté de ne pas mobiliser le levier fiscal.

Les taux de fiscalité directe locale sont restés inchangés depuis plus de 25 ans.



L'inflation cumulée depuis 1995 est de 52.9 % et de 13.6 % depuis 2014.

La rigueur de la gestion municipale a permis jusqu'à présent d'absorber cette inflation.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ne va laisser subsister (*à part la TH résiduelle sur les résidences secondaires et la marginale TFNB hors zones très rurales*) qu'un seul grand impôt local direct modulable, la taxe foncière, dont les seuls assujettis seront les propriétaires (*hors bailleurs sociaux*).

Nous rappellerons que la commune de Villabé en matière de taxe foncière se situe assez loin des taux moyens pratiqués en France et dans l'Essonne : 38.58% et 38.37%.

I - TAUX COMMUNAUX

1 - Taux moyens et taux plafonds des communes au niveau national

Les taux moyens et taux plafonds des communes constatés au niveau national au titre de l'année 2022 sont les suivants :

	Taux Moyens	Taux plafonds
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres	22,98 %	57,45 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,28 %	95,70 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,44 %	126,10 %
Cotisation foncière des entreprises	26,56 % ⁽¹⁾	53,12 %

Fiche sur les éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2022 pour l'année 2023 DGFIP 2/2023.

DEPARTEMENTS		THS		TFPB		TFPNB		CFE
		Taux moyens	Taux plafonds	Taux moyens	Taux plafonds	Taux moyens	Taux plafonds	Taux moyens
910	ESSONNE	24,68	* 61,70	38,37	* 95,93	68,83	* 172,08	25,92

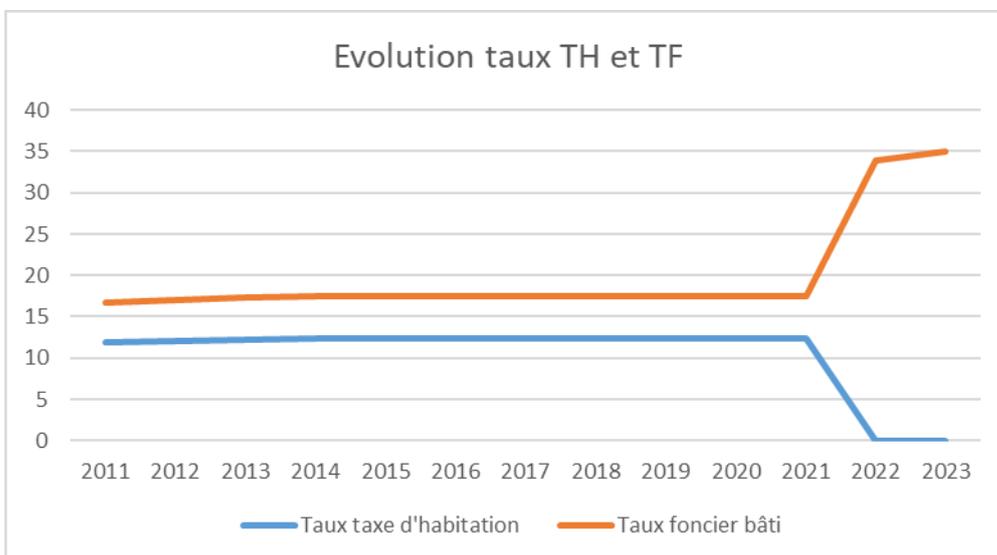
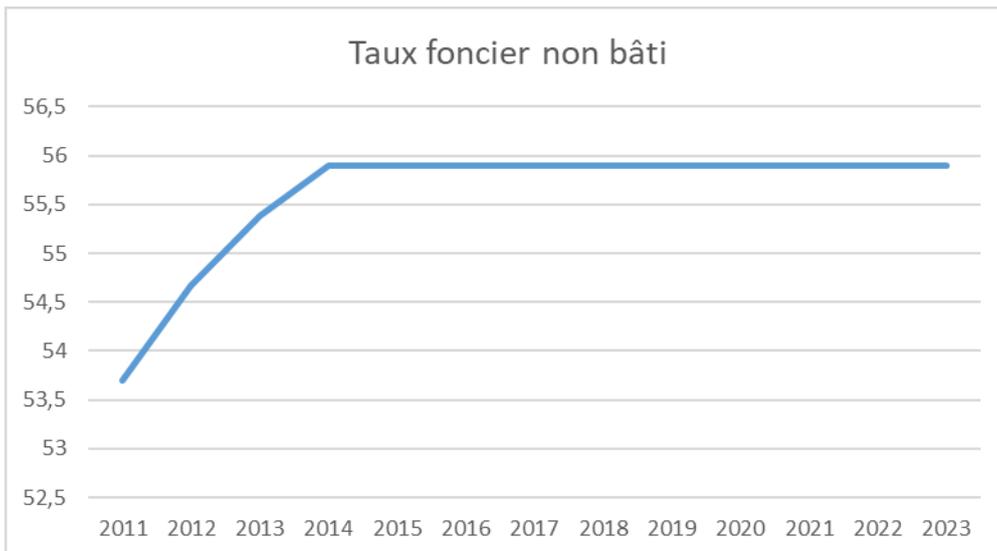
La structure des bases fiscales est une structure 2/3 entreprises 1/3 ménages.

La revalorisation des bases ménages est attendue à 6 076 461 soit un gain de produit de 136 317 €.

IA - PROPRIÉTÉS BÂTIÉES : Parties d'Evaluation (PEV) imposées		Nombre de comptes de propriétaire	Nombre de PEV	Base imposée	Total
1		2	3	4	5
1	Locaux d'habitation ordinaire	1 647	2 729	5 542 120	1 875 454
2	Locaux d'habitation à caractère social	2	104	131 513	44 504
3	Locaux d'habitation soumis à la loi de 48	1	1	287	97
4	Autres locaux passibles de la TH	0	0	0	0
5	Locaux à usage professionnel et commercial	88	279	10 902 052	3 689 254
6	Établissements industriels et assimilés	5	53	373 130	126 287
7	Total avant lissage		3 166	16 949 102	5 735 576
8	MONTANT NET REVENANT À LA COLLECTIVITÉ APRÈS LISSAGE				5 761 940

Le budget primitif 2023 proposera de fixer les taux des impôts directs locaux de l'année 2023 en dessous de la moyenne départementale comme suit :

Taxe Foncier Bâti : **37,5%**
 Taxe Foncier Non Bâti : **55,90 %**



Les bases fiscales

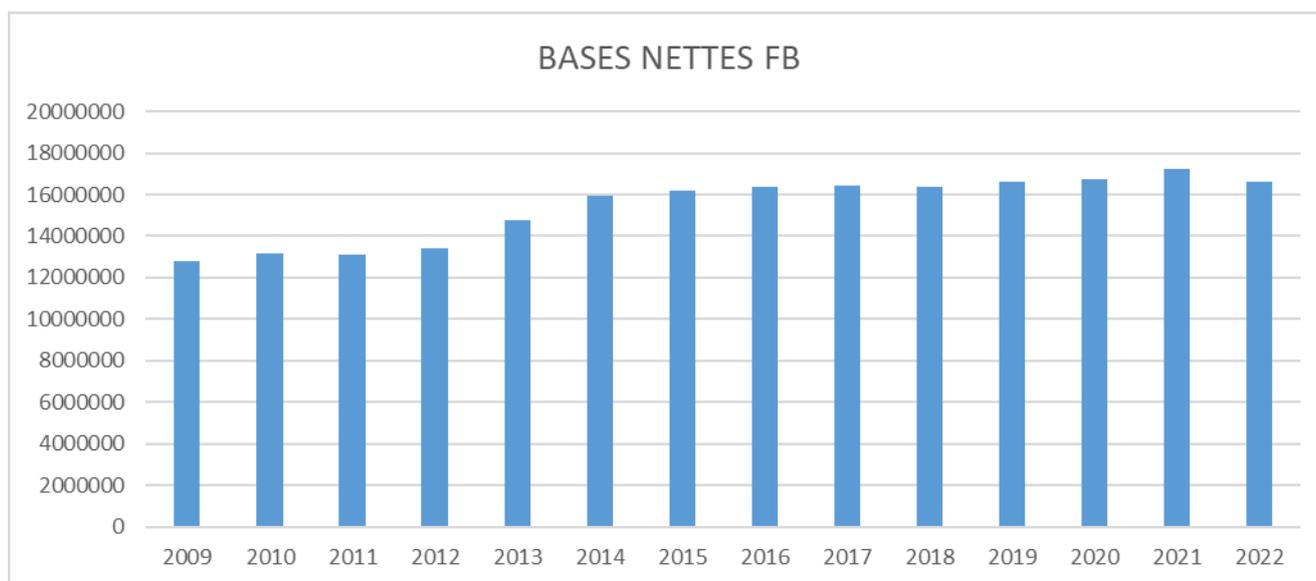
On constate une atonie des bases et corrélativement des produits fiscaux.

Entre 2010 et 2022, les bases de FB ont évolué de 27%, le produit lui a augmenté de 21,86% avant réforme de la TH et de 63% après réforme *(et après la perte d'une recette de 900 k€ de TH...)*.

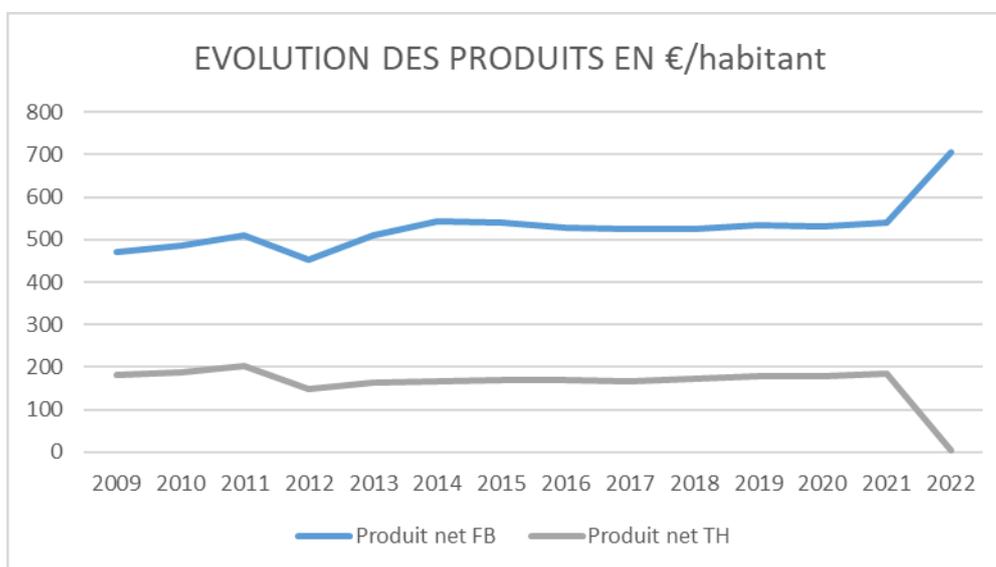
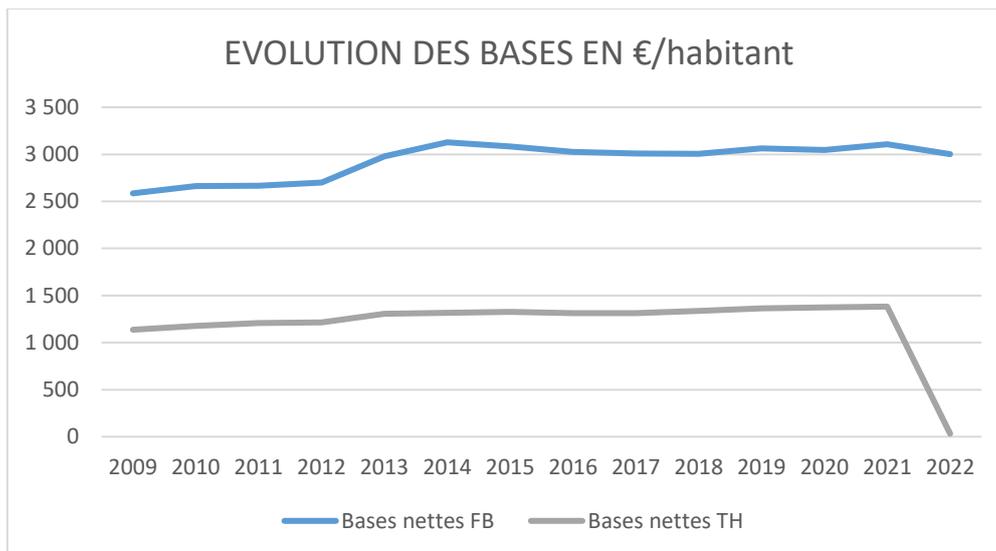
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population DGF	4 939	4 935	4 927	4 977	4 949	5 101
Bases nettes FB	12 768 682	13 139 899	13 134 596	13 434 481	14 738 547	15 952 351
Bases nettes FNB	27 203	28 319	28 296	66 618	44 705	35 394
Bases nettes TH	5 606 094	5 808 207	5 944 921	6 044 222	6 464 694	6 712 143
Produit net FB	2 322 634	2 393 352	2 513 940	2 257 279	2 519 937	2 763 969
Produit net FNB	21 418	22 279	23 303	38 188	26 849	22 019
Produit net TH	889 981	924 867	993 899	737 259	805 370	842 880
DGF N	954 231	949 864	740 332	727 328	707 613	692 740

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
5 247	5 409	5 464	5 442	5 436	5 492	5 546	5 542
16 171 020	16 358 947	16 439 629	16 354 906	16 648 287	16 722 794	17 222 846	16 635 717
24 034	57 419	22 354	55 003	24 084	28 679	22 697	23 888
6 952 300	7 095 584	7 181 202	7 280 916	7 410 645	7 537 671	7 666 031	180 065
2 826 592	2 859 079	2 872 846	2 856 866	2 906 146	2 916 573	2 997 810	3 906 668
15 764	34 218	14 422	32 539	15 036	17 606	14 249	13 362
885 765	908 724	911 794	940 687	966 746	988 311	1 015 842	22 166
560 701	429 078	269 173	209 796	140 946	95 544	58 279	59 255

Ceci ne transparaît pas nettement dans l'analyse brute de l'évolution des bases et des produits, d'où l'intérêt d'un retraitement des données en € par habitant.



La réforme de la taxe d'habitation a généré un mécanisme correcteur lorsque localement la taxe foncière départementale ne correspondra pas exactement à la recette de taxe d'habitation supprimée (*mécanisme de compensation dit COCO*).



6.2 La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

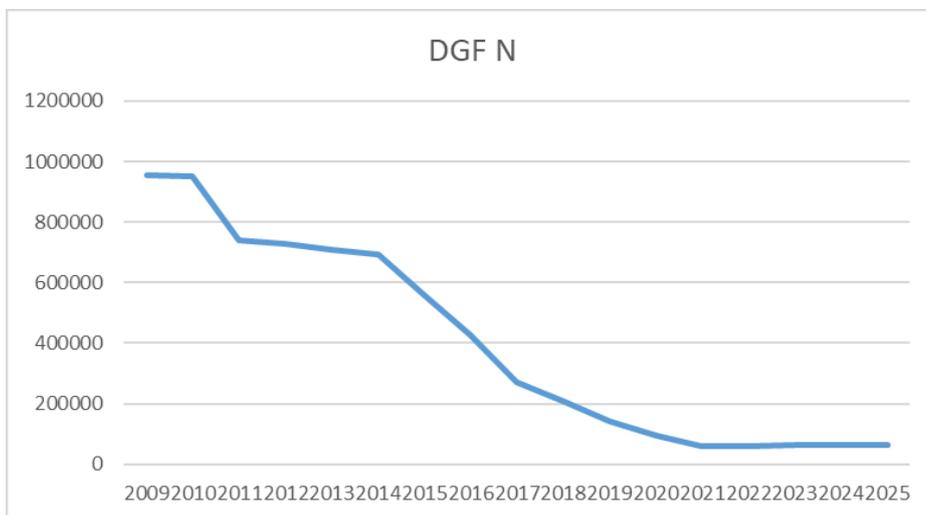
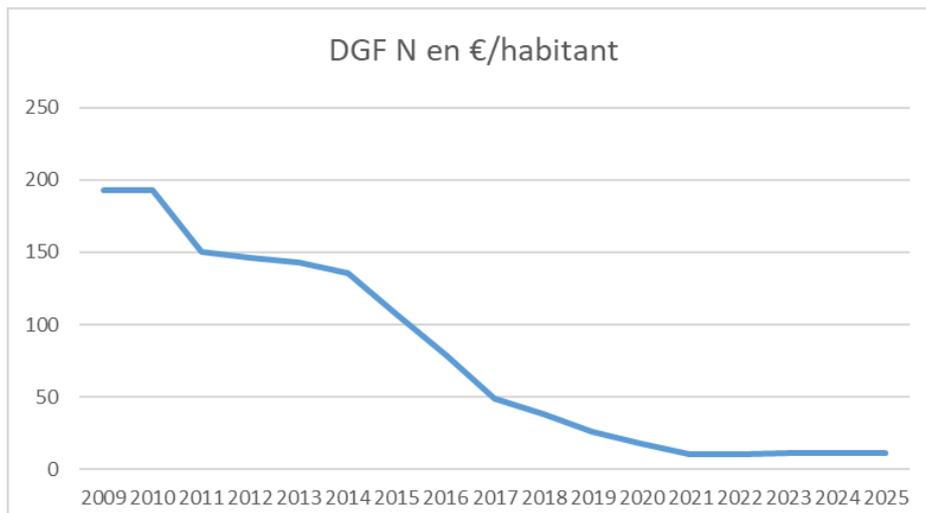
La DGF de la Collectivité est composée des éléments suivants :

La dotation forfaitaire (DF) : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.

La dotation de solidarité rurale (DSR) : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (*voirie, superficie...*). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».

Voici la modélisation jusqu'en 2027, toutes choses égales par ailleurs.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble DGF	59 255	62 339	63 583	64 044	64 400	64 891
- dont DF	0	-1 535	-270	362	904	1 537
- dont DSU	0	0	0	0	0	0
- dont DSR	59 255	63 874	63 853	63 682	63 496	63 354
- dont DNP	0	0	0	0	0	0



En 2023, la DGF devrait s'établir à **59255 €**, point bas qui va se stabiliser autour de cette valeur.

LE FSRIF :

Les écarts de richesse entre les communes franciliennes étant plus élevés que ceux des autres régions, le FSRIF est un fonds spécifique assurant une redistribution entre les communes de la région d'Île-de-France par prélèvement sur les communes les plus favorisées au profit des communes les plus défavorisées. Villabé est contributeur net au FSRIF.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde FSRIF	-45 312	-48 492	-52 555	-57 450	-62 714	-68 189
Attribution	0	0	0	0	0	0
Contribution	45 312	48 492	52 555	57 450	62 714	68 189

Attribution : inéligible Éligibilité : population DGF supérieure à 5 000 habitants et un indice (composé à 50% du potentiel financier, à 25% des logements sociaux et 25% du revenu) supérieur à l'indice médian de la région Île-de-France.

Contribution : éligible +3 k€ en 2023 Éligibilité : Contribution si le potentiel financier par habitant de la commune est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes d'Île-de-France.

Montant : Le montant prélevé dépend de la population DGF, de l'indice, du rang (déterminé en fonction de l'indice) et d'une valeur de point. Il est plafonné à 11% des dépenses réelles de fonctionnement.

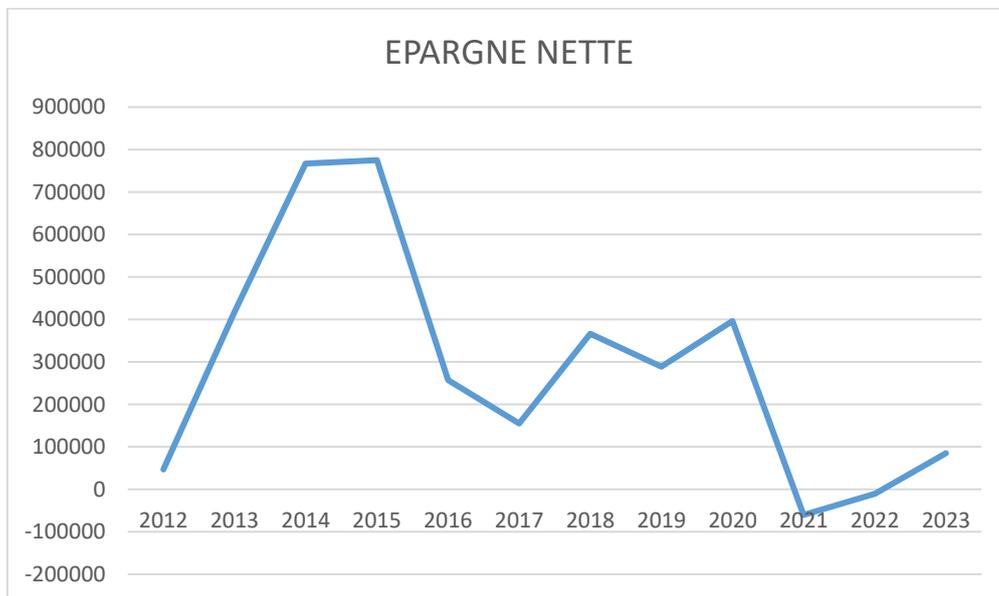
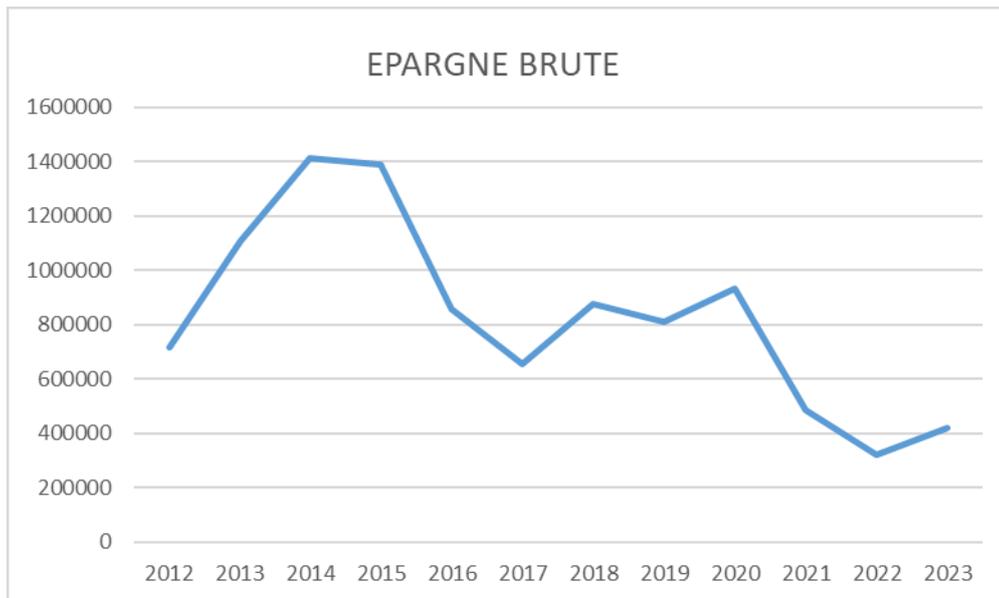
6.3 Les conséquences sur l'épargne nette.

rob2023	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025
févr-23															
DETTE (Stock au 31/12 N)	7 438 176	6 747 885	6 100 660	6 006 396	5 486 569	4 789 885	4 383 619	3 777 632	2 823 308	2 268 118	1 938 376	1 603 930	1 264 559	920 029	570 098
RBT K DETTE	668 531	690 291	647 225	614 100	602 421	500 529	511 723	522 339	534 510	546 928	329 742	334 446	339 372	344 530	349 931
ANNUITE INT PROPRE	325 211	295 856	268 108	242 714	195 000	164 573	152 783	138 498	124 308	109 200	94 166	80 386	66 566	52 140	37 653
RRF (on enleve le 77)	7 004 547	7 215 691	7 372 358	7 828 179	7 519 531	7 373 834	7 412 812	7 318 986	7 225 988	7 192 802	7 407 659	7 800 000	7 800 000	7 800 000	7 800 000
DRF	5 963 721	5 811 941	5 689 998	6 196 233	6 464 743	6 553 592	6 382 147	6 369 510	6 170 411	6 597 042	6 993 778	7 300 000	7 300 000	7 300 000	7 300 000
EPARGNE DE GESTION = RRF-DRF	1 040 825	1 403 750	1 682 359	1 631 946	1 054 788	820 242	1 030 665	949 476	1 055 577	595 760	413 881	500 000	500 000	500 000	500 000
EPARGNE BRUTE = EPARGNE DE GESTION - INTERETS DE LA DETTE	715 615	1 107 894	1 414 251	1 389 232	859 788	655 669	877 882	810 978	931 269	486 560	319 715	419 614	433 434	447 860	462 347
EPARGNE BRUTE/RRF	10,22%	15,35%	19,18%	17,75%	11,43%	8,89%	11,84%	11,08%	12,89%	6,76%	4,32%	5,38%	5,56%	5,74%	5,93%
EPARGNE NETTE = EPARGNE BRUTE - RBT CAPITAL DETTE	47 083	417 603	767 026	775 132	257 367	155 140	366 159	288 639	396 758	-60 368	-10 027	85 168	94 062	103 330	112 417
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES = STOCK DETTE/ EPARGNE BRUTE	10,4	6,1	4,3	4,3	6,4	7,3	5,0	4,7	3,0	4,7	6,1	3,8	2,9	2,1	1,2
CAPACITE D'ENDETTEMENT ANNUELLE =8*EPARGNE BRUTE- DETTE (Stock)	-1 713 260	4 331 056	8 041 850	7 885 924	3 111 311	1 766 805	4 395 200	4 332 152	6 489 378	2 597 478	1 258 771	2 592 211	3 069 780	3 558 571	4 053 373

L'épargne brute constitue le solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une Collectivité. Elle permet notamment d'identifier :

- Les marges de manœuvre existantes au sein de la section de fonctionnement
- La capacité qu'a une Collectivité à se désendetter ou à investir.

L'épargne brute permet par ailleurs d'apprécier si une collectivité respecte les règles d'équilibre budgétaire. En effet, une collectivité sera en déséquilibre si son épargne brute couplée aux autres recettes propres d'investissement (*hors emprunts*) ne permet pas de rembourser le capital de la dette sur un exercice (*article L.1612-4 CGCT*).



La baisse des dotations rogne l'épargne brute et donc l'épargne nette comme le montre la modélisation ci-dessus. Ainsi la capacité de désendettement reste dans une zone de confort et permet d'envisager l'avenir avec une réelle capacité de production d'équipements publics structurants.

Désormais les collectivités doivent respecter un plafond de capacité de désendettement, ratio qui rapporte l'encours de dette à la capacité d'autofinancement brute de la collectivité.

Ainsi, sur leur budget principal, ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes et EPCI, 10 ans pour les départements et la métropole de Lyon, 9 ans pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

L'épargne nette reste ainsi positive, alors que de nombreuses communes vont faire face à des situations où l'épargne nette deviendra structurellement négative.

Dans le cas particulier de 2022, un effort particulier sur les dépenses d'équipement a permis une réalisation poussée à hauteur de 2.6 millions €. On notera un ralentissement de l'activité immobilière avec une recette de DMTO de 200 k€ contre une recette attendue de 350. Par ailleurs le remboursement d'une partie de la taxe d'aménagement sur des opérations annulées dégrade ponctuellement l'équilibre qui reste de viser une auto financement prévisionnel de l'ordre de 400 k€.

6.4 La dette.

La structure de la dette de Villabé est la suivante :

Les produits sont à taux fixes donc non structurés.

L'encours total de la dette s'établit à **2.2 M€** dont 1.93 M€ en capital et 0.27 M€ d'intérêts.

TABLEAU PRÉVISIONNEL DE LA DETTE				
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2023	334 445,94	80 385,90	414 831,84	1 603 930,32
2024	339 371,64	66 566,06	405 937,70	1 264 558,68
2025	344 529,56	52 140,03	396 669,59	920 029,12
2026	349 930,64	37 652,83	387 583,47	570 098,48
2027	355 586,35	22 907,45	378 493,80	214 512,13
2028	136 508,69	7 917,59	144 426,28	78 003,44
2029	73 042,05	1 603,91	74 645,96	4 961,39
2030	4 961,39	0,00	4 961,39	0,00
TOTAL GENERAL	1 938 376,26	269 173,77	2 207 550,03	

Pour l'avenir, les choses sont ainsi :

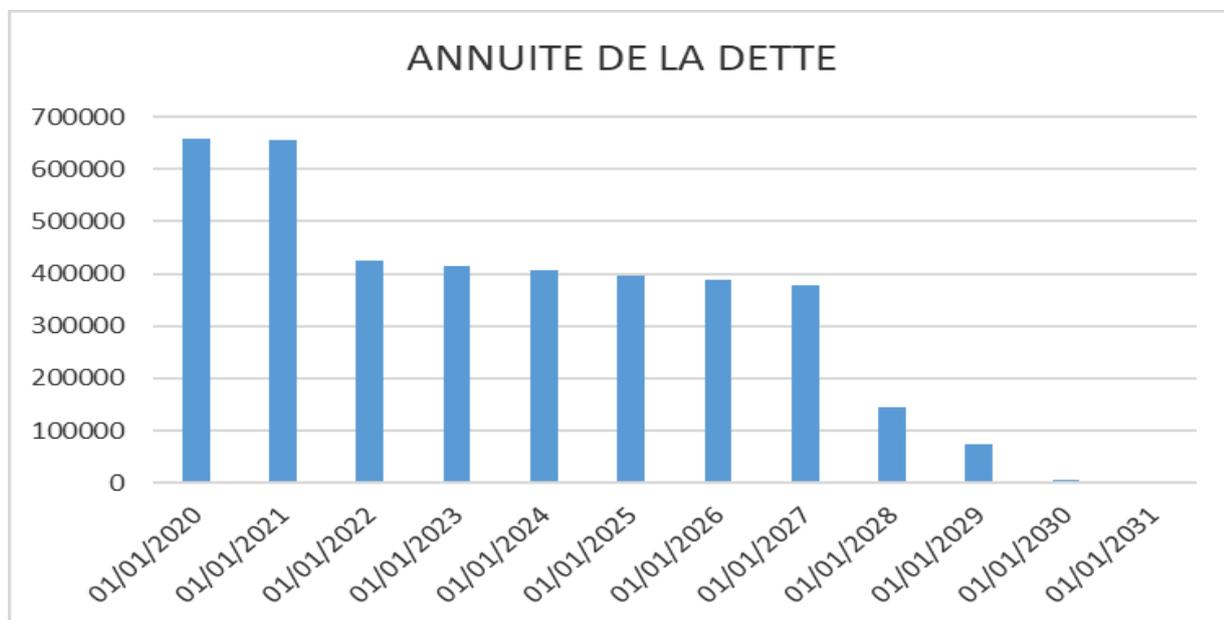
ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2022

Budget BUDGET COMMUNE

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
2	Prêt 1 800 000 ? Investissements 2008 2009	139 881,30	139 815,82	139 833,87	139 675,45	139 600,26	139 521,53	139 464,95	69 684,63	0,00	0,00
3048	Prêt Réhabilitation ALSH	4 961,33	4 961,33	4 961,33	4 961,33	4 961,33	4 961,33	4 961,33	4 961,33	4 961,39	0,00
701	INVESTISSEMENTS 2006 2007	279 065,63	270 054,69	261 142,50	252 032,81	243 021,88	234 010,94	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget BUDGET COMMUNE		423 908,26	414 831,84	405 937,70	396 669,59	387 583,47	378 493,80	144 426,28	74 645,96	4 961,39	0,00

De nombreuses lignes sont arrivées à échéance, ce qui permet de conforter en 2023 une diminution très sensible de ce poste.

ETAT DE LA DETTE												
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021												
Etat constaté - montants en Euros												
ANNÉE RÉALISATION	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	TAUX ACTUARIEL (%)	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2021	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2009	CAISSE FRA - Caisse Française Financ Local	0	TAUX FIXE	4,78	01/10/2009	01/10/2009	1 800 000,00	968 754,71	10 174,62	44 655,35	95 288,49	139 943,84
2003	CAF EVRY2 - CAF EVRY	18	TAUX FIXE	0,00	01/07/2004	01/07/2004	25 270,00	1 403,70	0,00	0,00	1 403,70	1 403,70
2006	CAISSE EPA - CAISSE EPARGNE ILE FRANCE-PARI	15	TAUX FIXE	3,43	14/02/2007	14/02/2007	800 000,00	75 910,59	0,00	683,25	67 648,15	68 331,40
2006	CAISSE EPA - CAISSE EPARGNE ILE FRANCE-PARI	15	TAUX FIXE	3,83	11/05/2007	11/05/2007	900 000,00	78 868,83	0,00	567,86	78 868,83	79 436,69
2006	CAISSE EPA - CAISSE EPARGNE ILE FRANCE-PARI	15	TAUX FIXE	3,79	23/06/2007	23/06/2007	800 000,00	70 105,67	0,00	217,33	70 105,67	70 323,00
2007	CAISSE FRA - Caisse Française Financ Local	20	TAUX FIXE	4,00	01/12/2008	01/12/2008	4 500 000,00	1 575 000,00	4 355,29	63 076,56	225 000,00	288 076,56
2003	CAF EVRY2 - CAF EVRY	18	TAUX FIXE	0,00	01/09/2004	01/09/2004	18 926,39	1 051,91	0,00	0,00	1 051,91	1 051,91
2003	CAF EVRY2 - CAF EVRY	18	TAUX FIXE	0,00	01/09/2004	01/09/2004	27 127,85	1 247,73	0,00	0,00	1 247,73	1 247,73
2003	CAF EVRY2 - CAF EVRY	18	TAUX FIXE	0,00	01/09/2004	01/09/2004	24 334,52	1 351,88	0,00	0,00	1 351,88	1 351,88
2011	CAF EVRY2 - CAF EVRY	18	TAUX FIXE	0,00	01/03/2013	01/03/2013	89 304,00	49 613,36	0,00	0,00	4 961,33	4 961,33
TOTAL GENERAL							2 823 308,38	14 529,91	109 200,35	546 927,69	656 128,04	



6.5 La stratégie de gestion de la dette.

Une stratégie pertinente de gestion de la dette implique de diversifier les établissements bancaires, la définition d'un niveau minimal d'encours liquide, la gestion du risque de taux en équilibrant la dette et la recherche de la diminution du taux moyen des emprunts à taux fixes.

La dette de Villabé possède une structure saine sans risque de taux ni de change puisque **la dette est à taux fixe**.

La renégociation de certains modules de prêt a généré un gain de **103 752,16 €** d'intérêts sur la période 2017-2020.

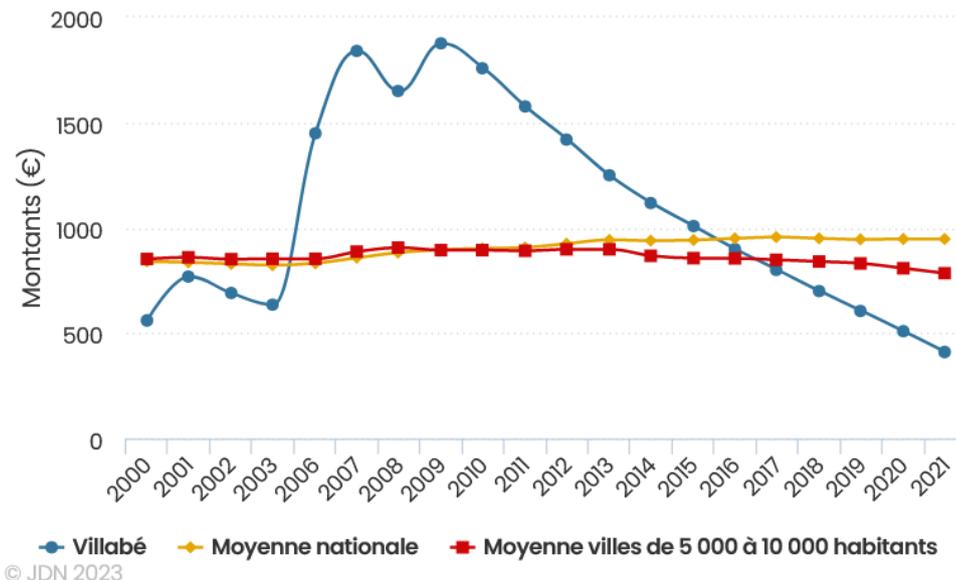
Les efforts considérables entrepris depuis 2014 ont permis de stabiliser un endettement conséquent pour revenir dans la moyenne de la strate.

La dette par habitant s'élevait à **1118 €** au 1^{er} janvier 2014, aujourd'hui la dette par habitant est de **290 €**, nous revenons donc dans la moyenne après plusieurs années d'efforts (775€ au niveau national en 2022).

Le recours à l'emprunt n'est pas prévu en 2023, la mobilisation d'une ligne de trésorerie est une nouvelle fois exclue.

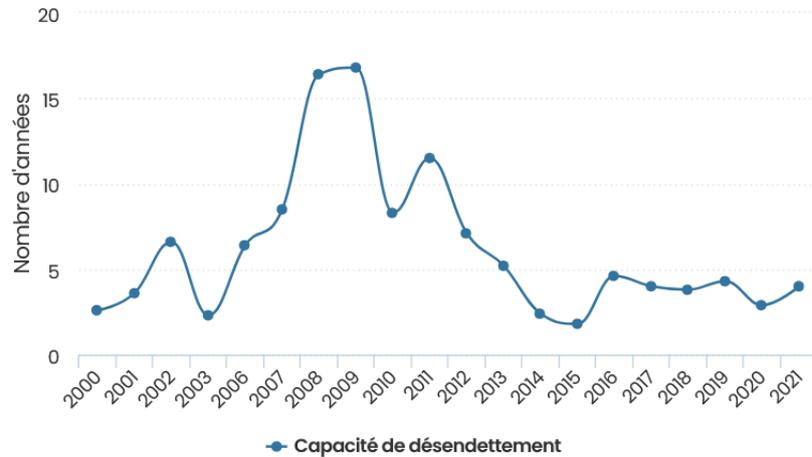
Dette par habitant de Villabé

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



Capacité de désendettement de Villabé

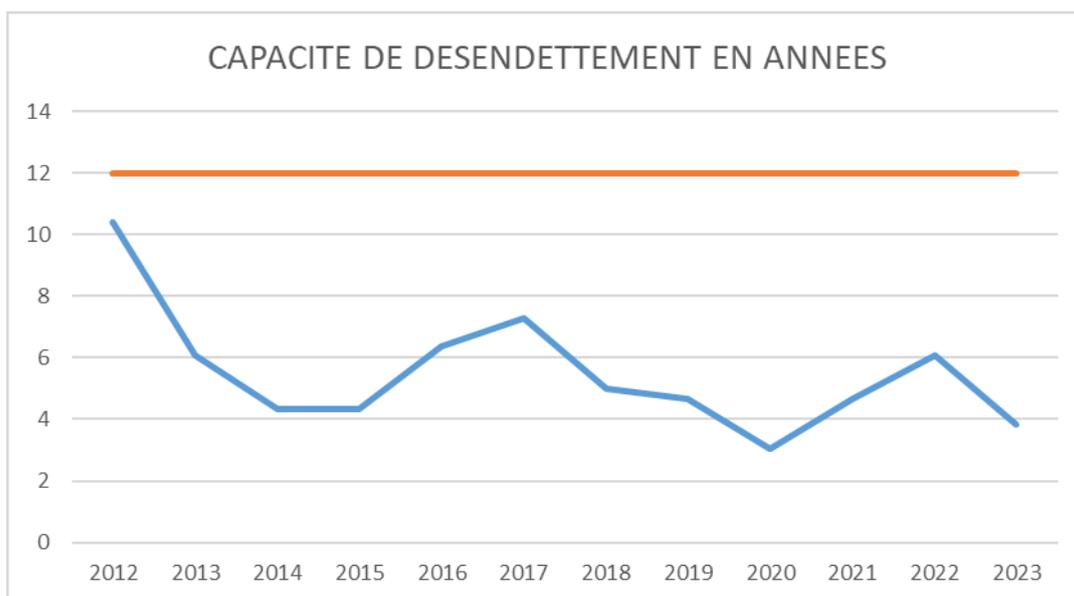
(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



La dégradation liée à la baisse des dotations a été anticipée, à l'instar des années précédentes. La zone dangereuse commence autour de 11-12 années. Pour Villabé notre capacité de désendettement s'élève à 4 années. La situation est donc tout à fait correcte et permet de préserver l'avenir.

La situation financière de la commune est donc globalement très saine.

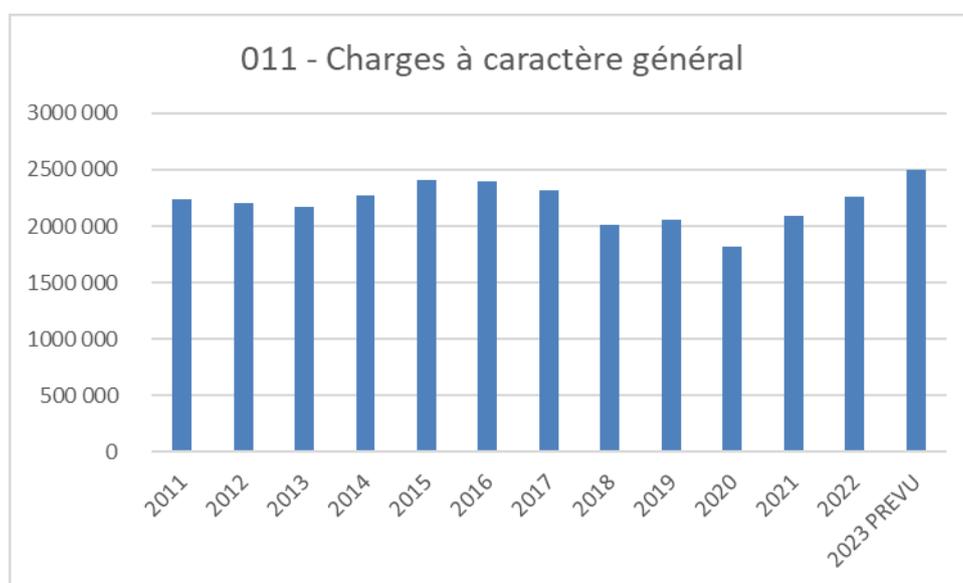
Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure en effet à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?



7 LES ORIENTATIONS FINANCIERES DU BUDGET 2023.

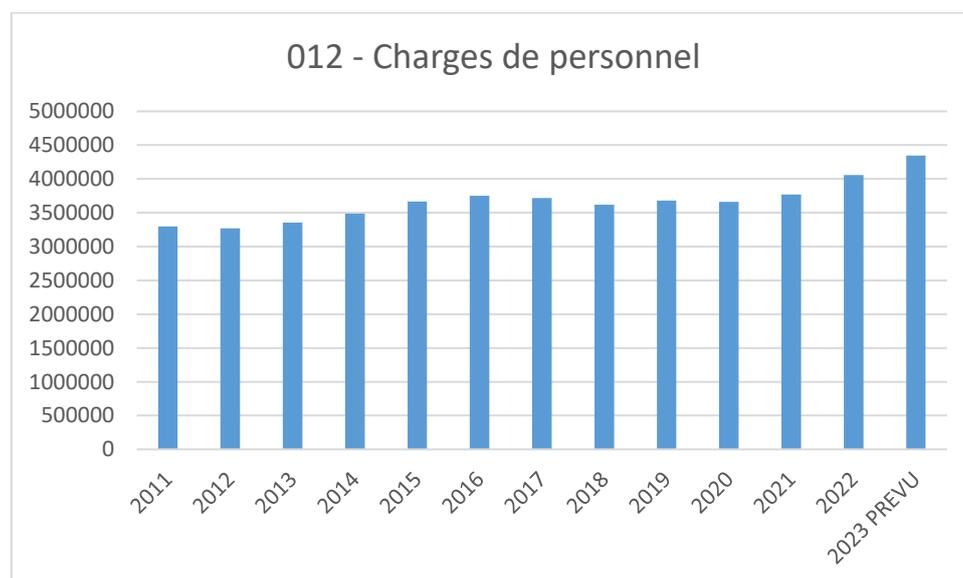
Voici les évolutions pressenties sur les grands postes de dépenses.

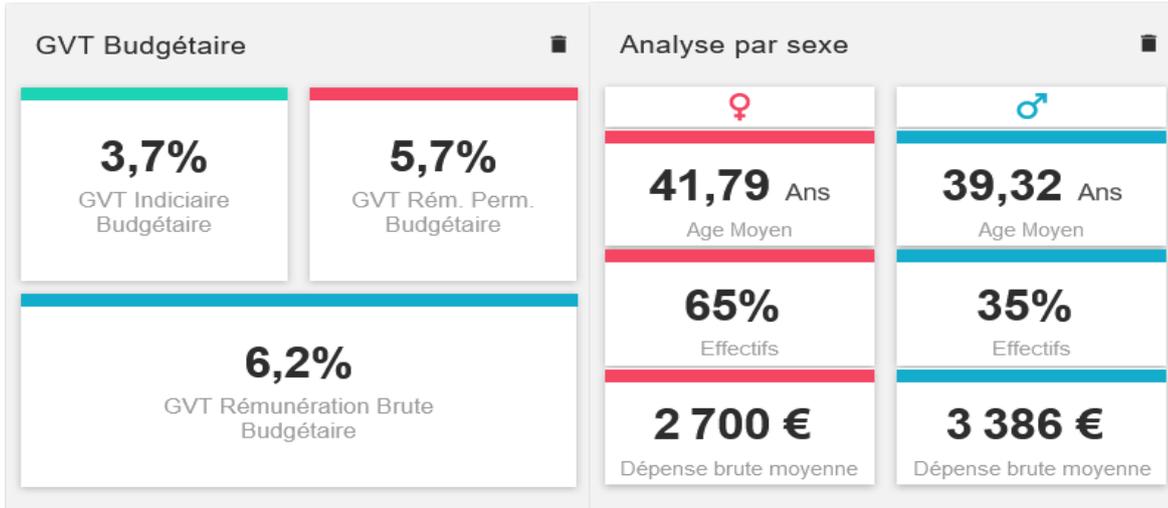
Les efforts demandés portent pleinement leurs fruits puisque le chapitre 011 est stabilisé en dépenses. Le poste énergie a été renforcé mais sans acter une augmentation de 400% ce qui serait complètement farfelu.



La masse salariale contenue jusqu'à présent, augmente de 7% soit 300 k€.

La réévaluation du point d'indice représente 100 k€, la hausse du contrat groupe 70k€, la hausse de certaines cotisations et l'enveloppe liée à la clause de revoyure du RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Par ailleurs, les rémunérations actuelles ne permettent plus en l'état de recruter en externe.

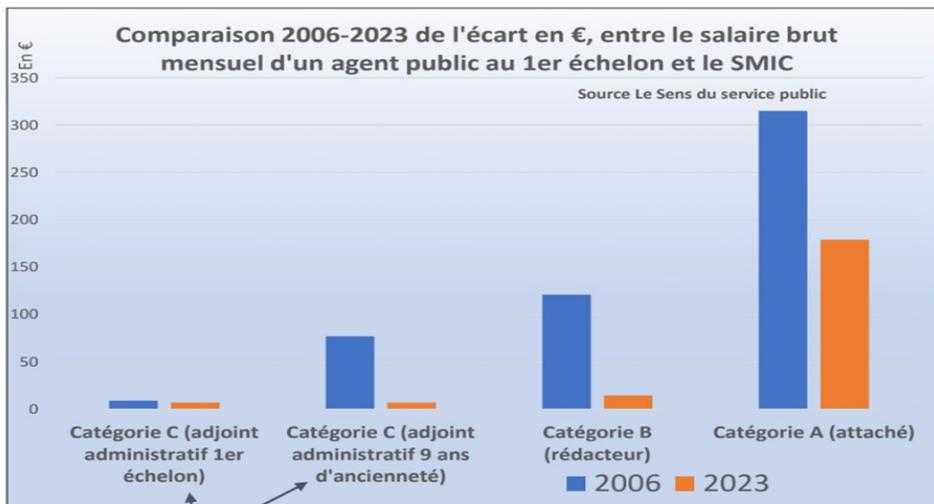




Pour rappel, voici l'évolution des valeurs réglementaires du point d'indice et du SMIC

Date	Valeur du point	Valeur Annuelle	Valeur Mensuelle	Augmentation	Date	SMIC Valeur Horaire	Augmentation
Juill. 2022	58,20036 €	4,85003 €	3,50 %		Janv. 2023	11,27 €	1,81 %
Févr. 2017	56,23224 €	4,68602 €	0,60 %		Août 2022	11,07 €	2,03 %
Juill. 2016	55,89684 €	4,65807 €	0,60 %		Mai 2022	10,85 €	2,65 %

L'écrasement des grilles génère une complexité RH supplémentaire en anéantissant les 9 premières années de carrières en catégorie C.



En 2006, le salaire brut d'un agent de catégorie C était supérieur au SMIC de 9€ dès le 1^{er} échelon.
 En 2023, tous les agents jusqu'à 9 ans d'ancienneté sont au SMIC.

Le tableau des effectifs ne connaît pas d'évolution significative. La commune compte 97 emplois permanents et 42 non permanents. Les non permanents comprenant le personnel vacataire saisonnier.

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE VILLABE 18 NOVEMBRE 2022

FILIERE ADMINISTRATIVE			
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Anciens Effectifs Budgétaires	Nouveaux Effectifs Budgétaires
Directeur Général des Services	A	1	1
Attaché principal	A	1	1
Attaché Territorial	A	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0
Rédacteur	B	1	1
Adjoint Administratif Principal 1ère CI	C	6	6
Adjoint Administratif Principal 2ème CI	C	5	5
Adjoint Administratif	C	4	4
	TOTAL	21	21
FILIERE TECHNIQUE			
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Anciens Effectifs Budgétaires	Nouveaux Effectifs Budgétaires
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1
Technicien	B	2	3
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2
Agent de Maîtrise	C	1	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	2
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	15	15
Adjoint technique	C	23	23
	TOTAL	47	49
FILIERE SOCIALE			
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Anciens Effectifs Budgétaires	Nouveaux Effectifs Budgétaires
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	A	1	1
Assistant Socio-Educatif	A	1	1
	TOTAL	2	2
	TOTAL	11	11
FILIERE ANIMATION			
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Anciens Effectifs Budgétaires	Nouveaux Effectifs Budgétaires
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1
Adjoint d'Animation Ppal de 1ère classe	C	1	1
Adjoint d'Animation Ppal de 2ème classe	C	5	5
Adjoint d'Animation	C	5	5
	TOTAL	12	12
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Anciens Effectifs Budgétaires	Nouveaux Effectifs Budgétaires
Brigadier-chef principal	C	1	1
Gardien de police municipale	C	3	3
	TOTAL	4	4
Total Général des emplois permanents		95	97

ID : 091-219106598-20230310-DEL202316A-DE

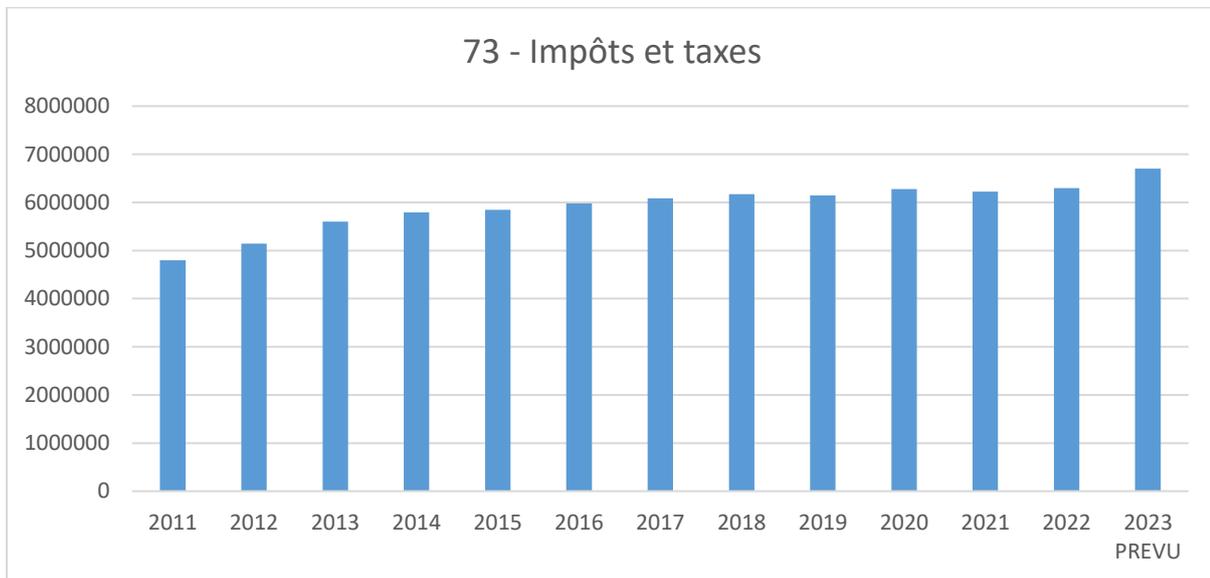
Sur les recettes :

Les évolutions sur les recettes sont calculées avec une réserve prudentielle liée à un éventuel ralentissement du marché immobilier suite à la remontée attendue des taux d'intérêts.

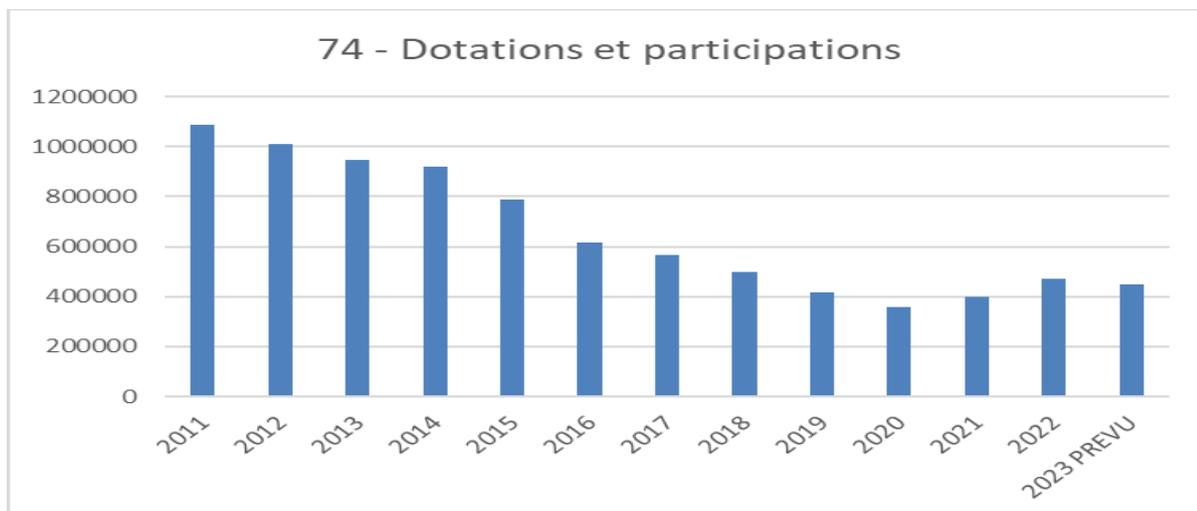
La stabilité des recettes résulte de l'atonie des bases fiscales et de la non-compensation de certains dispositifs fiscaux.

Certains allègements de fiscalité locale donnent lieu à un mode de calcul sur des bases figées générant une compensation non intégrale. De plus, l'Etat fait entrer ces montants de compensation dans les variables d'ajustement, réduisant ainsi une deuxième fois le montant des compensations versées aux collectivités locales.

Le montant stable des recettes est l'illustration de cette double peine frappant les collectivités et génère cette année le besoin d'augmenter le chapitre 73.



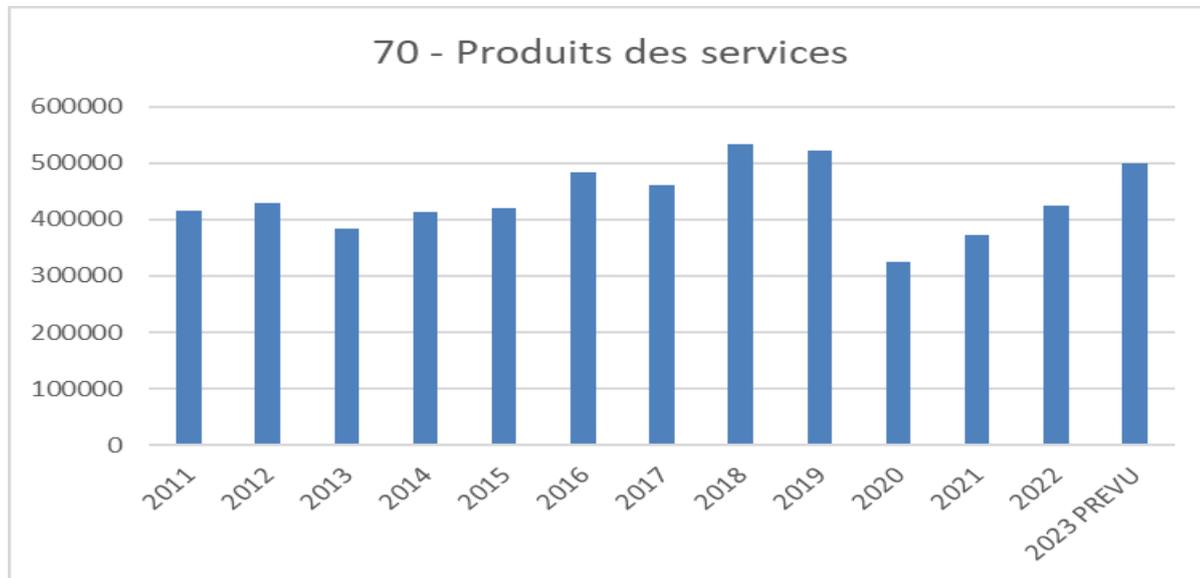
C'est sur le chapitre 74 que la baisse des dotations s'illustre pleinement.



Enfin, la facturation aux usagers des services municipaux reflète la volonté d'équilibre entre le coût du service et le prix payé par l'utilisateur.

La prévision est une recette de **500 000 €** après le trou COVID-19 de 2020 et 2021 sous réserves de nouvelles restrictions sanitaires.

En ces temps difficiles, pour 3 ans le prix des repas de cantine baisse pour tous les usagers. Il est depuis le 1^{er} janvier 2022 à **1€** pour les 3 premières tranches.



8 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

8.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS

Un budget de responsabilité doit traduire une réalité financière ainsi que les orientations majeures de la collectivité, en surmontant certaines difficultés techniques et politiques évoquées *supra*.

Les orientations 2023 seront les suivantes :

8.1.1 Les orientations envisagées tout au long du mandat :

- **Augmentation de la fiscalité afin de compenser à l'euro près les nouvelles charges exogènes.** Les ménages et les entreprises sont déjà soumis à des prélèvements fiscaux excessifs de la part de l'Etat.
- **Poursuite de la maîtrise** des dépenses de fonctionnement : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externalisées.
- **Préservation d'une capacité d'autofinancement** afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne et non pas, par une augmentation de l'encours de la dette.

- **Mise en œuvre d'un plan pluriannuel** d'investissement compatible avec les budgets annuels et respect de la loi MOP conformément aux procédures adoptées en 2015
- **Poursuite de la politique de désendettement**
- **Recherche active de nouvelles recettes :**
 - Développement de la politique de promotion de Villabé
 - Sollicitation de fonds de concours externes pour financer certains investissements
 - Optimisation de la gestion domaniale

Enfin, parce que la culture doit être aussi l'un des piliers du vivre ensemble et de l'éducation qui fait avancer notre société, **son budget est maintenu**. Il permet ainsi de continuer à accueillir une compagnie en résidence, « *l'Atelier de l'Orage* », dans notre commune et d'accueillir **ponctuellement d'autres artistes en résidence qui en échange proposent des spectacles gratuits comme lors de la découverte du Handpans, du Cristal Baschet et de la calligraphie lumineuse en janvier dernier**

8.1.2 Les orientations envisagées en 2023

Le budget primitif 2023 de la commune, devra donc continuer à être élaboré et exécuté dans un contexte extrêmement contraint et incertain :

La réduction drastique des dotations de l'état et des subventions des Conseils Régional et Départemental aura un impact négatif très important sur les finances communales.

Le montant des recettes générées par la taxe additionnelle aux droits de mutation est soumis à de fortes incertitudes, car étroitement lié à l'évolution des transactions immobilières.

Le taux de la taxe foncière sera amené à évoluer dans la plus juste des mesures.

L'objectif du maintien d'une épargne nette positive reste prioritaire et conditionné par une maîtrise drastique des dépenses communales.

Le résultat dépendra aussi de la situation économique générale et de l'impact des mesures d'austérité imposées par l'Etat et de l'éventuelle réforme du marché européen de l'énergie aujourd'hui bloquée par les allemands.

Il sera donc très difficile de maintenir les marges de manœuvres communales au niveau des exercices précédents malgré des efforts considérables de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Afin de contenir dans toute la mesure du possible l'évolution des frais de personnel il conviendra de :

- *Poursuivre l'effort de restructuration des services, de mutualisation des moyens et de redéploiement des agents ;*
- *Remplacer, lors des départs en retraite, les seuls postes nécessitant une qualification particulière, ne pouvant être pourvus par redéploiement interne ;*
- *Accentuer la mise en oeuvre de la dématérialisation des procédures administratives et comptables : visa des factures, envoi par voie électronique et non postale.*

L'octroi de subventions aux associations interviendra, à contrario de l'ensemble des dépenses de la commune, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire constante, pour soutenir les bénévoles associatifs car malgré les pressions à la baisse exercées sur les recettes communales, il est apparu inopportun de faire participer les associations à l'effort budgétaire.

En 2023, une enveloppe de **125 k€** permettra un soutien massif aux bénévoles associatifs et à leurs membres.

Le soutien aux associations locales hors subventions sera pour sa part poursuivi à travers l'aide logistique apportée par la commune sous forme de mise à disposition gracieuse de salles communales, de matériels divers et de prestations du personnel municipal (*services techniques, protocole, police municipale, etc...*).

Maintien également d'une politique événementielle ciblée et conséquente pour développer, notamment en basse saison, l'attractivité de la ville et donc soutenir son activité économique. Nous constatons, depuis la crise sanitaire une baisse des fréquentations aussi certaines manifestations pourront passer en rythme biennal, d'autres pourront être supprimées.

L'optimisation équitable des sources de recettes est poursuivie.

Une politique tarifaire modérée reposant sur le partage de l'effort entre les contribuables et les usagers :

- **Les contribuables** : légère augmentation ;
- **Les usagers** : En 2022, augmentation de la location de notre salle polyvalente. Nous avons procédé à une légère réactualisation des modes de calcul et tarifs des cantines et du périscolaire avec la mise en place du principe « *manger mieux pour moins cher* » au 1^{er} janvier 2022 qui permet de faire profiter de nombreux enfants d'un repas à **1 €** et de baisser le tarif de la cantine pour les autres. Nous poursuivrons en 2023 cette tarification avantageuse pour les familles.

Poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux

Malgré un contexte économique de plus en plus difficile, l'élaboration du budget 2023 s'inscrit dans le prolongement de la philosophie des années précédentes.

En vue de maintenir une pression fiscale et tarifaire modérée et équitable ainsi que des marges de manœuvre budgétaires suffisantes, malgré une nouvelle baisse annoncée très

importante de la Dotation Globale de Fonctionnement, et l'incidence très négative pour la commune du durcissement de la loi SRU, un effort considérable devra encore être consenti en 2023, pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Nous avons engagé dès le début de l'hiver un plan de préservation énergétique en retardant le début de la période de chauffe et en réduisant les températures de nos bâtiments.

Afin de poursuivre la réduction de l'encours de dette, en dépit de la baisse prévisible des subventions d'investissement allouées par l'Etat et les conseils départemental et régional, le volume d'emprunt budgétisé en 2023 est nul.

Avec toutes ces contraintes, le volume des investissements diminue en 2023 avec pour mot d'ordre de contenir les dépenses.

L'idée est de décaler au maximum le cycle de l'investissement pour prendre en compte le cycle macro-économique très défavorable en ce moment et d'effectuer les travaux quand les prix des fluides et matériaux seront redevenus raisonnables. Ainsi en 2023 sont prévues des dépenses d'études et non de travaux importants.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2023, budget qui bien évidemment pourra être amendé par décisions modificatives tout au long de l'exercice.

8.2 LES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT 2023 POUR VILLABE.

En 2023, environ **2 M€** seront consacrés à embellir, sécuriser et consolider l'attractivité de notre ville et son cadre de vie en intégrant les opérations initiées auparavant

Poursuite et achèvement des opérations initiées :

- La vidéoprotection urbaine : La sécurité des habitants est renforcée avec des améliorations de l'équipement de la police municipale (*caméras piétons*) et surtout avec la mise en place de la vidéoprotection dont le dossier a été validé par l'Etat, la région IDF et le département. Cette opération est réalisée en délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'agglomération. La seconde phase achevée fin 2022 va permettre d'obtenir le solde des subventions en 2023.

Les financements obtenus sont de **87 k€** du FIPD, **262 k€** de la région, **50k€** du département et **50 k€** de GPS sans oublier le FCTVA.

MAIRIE DE VILLABÉ
OPÉRATION DÉPLOIEMENT
DE LA VIDÉO PROTECTION
URBAINE DE VILLABÉ



Montant prévisionnel de l'opération :	748 762 € HT
Action financée par la Région Ile-de-France :	262 066 € HT
Action financée par l'Etat au titre du FIPD : (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance)	85 191 € HT
Travaux réalisés avec le concours financier du Département de l'Essonne :	50 000 € HT
Travaux réalisés avec le concours de l'Agglomération Grand Paris Sud, Seine Essonne Sénart :	50 000 € HT
Financement municipal sur fonds propres :	301 505 € HT

Durée prévisionnelle des travaux 18 mois
Achèvement fin juin 2022



- Le fond de concours de GPS sera mobilisé pour le montant indiqué en partie 4.
- Le Budget du scolaire sera en 2023 une priorité encore plus forte de la ville par laquelle Villabé affirme sa détermination à accueillir tous les jeunes villabéens dans un cadre éducatif favorable à l'épanouissement et la réussite de chacun.

A ce titre avec la fin de la technologie CPL (courant porteur en ligne) nous effectuerons le câblage internet des écoles pour un montant de **40 k€** sinon les Tableaux numérique et Vidéo Projecteurs Numériques deviendraient inutilisables.

- La rénovation énergétique de l'école Ariane est prévue avec un changement des menuiseries pour un montant de **350 k€**.
- Afin de répondre à la pression démographique très forte que connaît la commune, nous prévoyons la construction d'une nouvelle école d'ici 2026, dont le programme et l'enveloppe financière ont été adoptés pour un montant d'opération significatif (**11.5 M€ TTC**). Cette opération sera intégrée au sein d'un contrat d'aménagement régional et fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage auprès de l'agglomération. En 2023, l'avant-projet définitif devrait être validé.
- En matière d'équipements sportifs, la livraison des nouveaux courts de tennis couverts en 2019 et du site de musculation en extérieur contribuent fortement à l'amélioration de l'attractivité de Villabé ainsi qu'au développement de la pratique sportive. Un city stade a été livré au printemps 2022.

- La politique sportive de Villabé permettra ainsi que se côtoient des équipements lourds dédiés à une pratique encadrée et fédérale (*licenciés d'un club sportif*) et des équipements légers en vue d'une pratique d'initiation loisirs en accès libre.
- 2023 sera également l'occasion de poursuivre une politique d'aménagement efficace et qualitative sur les espaces publics de proximité qui contribuera à accroître notre attractivité, récompensée par l'obtention d'une première « fleur » en 2019, nous nous attacherons à obtenir la deuxième en 2023.
- Nous finalisons cette année plusieurs études d'aménagement de nos locaux communaux : une étude d'agrandissement des locaux de notre police municipale en réhabilitant la maison EDLER et en étudiant l'agrandissement du local du secours populaire en étudiant la possible réhabilitation de la grange du CCAS.
- Nos actions en matière d'aménagement participent à la qualité de vie de chacun et mettent en valeur notre patrimoine municipal. Nous avons engagé en 2015 un programme de modernisation en matière d'accessibilité (ADAP) pour les personnes à mobilité réduite, aux divers équipements et espaces publics, qui se traduit par une contractualisation avec l'Etat d'un effort de mises aux normes de **40k€/an** durant 6 ans. 2023 sera l'année du bilan.
- Afin de poursuivre l'amélioration de notre voirie, la somme de **200 k€** sera affectée à son entretien, c'est le montant du bail voirie en investissement.
- Enfin au titre de la transition énergétique, nous passons en LED les stades et certains bâtiments. Ce projet de SOBRIETE ENERGETIQUE LUMINEUSE SPORTIVE DE VILLABE fait l'objet d'une demande de financement DSIL 2023 pour un montant de **43 k€**.
- La pause en 2023, concernant le budget participatif permettra d'utiliser la somme de 80 000 € qui lui était consacrée à financer partiellement la flambée des prix de l'énergie.
- Nous lançons une grande concertation et avons mandaté le cabinet d'étude **Hoze** qui nous permettra d'imaginer avec les Villabéens le Villabé de 2030.
- Une étude sera aussi diligentée concernant notre cimetière. Nous avons déjà entrepris une grande rénovation en 2015. Il s'agit désormais d'imaginer son agrandissement afin de pouvoir y accueillir convenablement les futurs défunts
- Pour finir, à notre demande, et dans la continuité des travaux de préservation et d'aménagement du cirque naturel de l'Essonne, le SIARCE conduit une grosse opération sur la « zone humide du chemin d'Ambreville » ou « zone humide de Villabé », située au nord-est de la commune de Villabé (91), au lieu-dit « Moulin Galant », il s'agit d'un projet de restauration de milieux naturels d'une zone humide.

Le site se trouve en berge gauche de la rivière Essonne, qu'il longe sur toute sa partie Est. Il est bordé par la route « **Grande Rue** » au sud, puis par la route du « **Chemin d'Ambreville** »

» et la voie ferrée à l'ouest. Les trois parcelles concernées par le projet atteignent une superficie totale de 31 761 m², soit près de 3,2 ha.

Les travaux projetés correspondent au retrait, au tri, à l'évacuation, au traitement et à la valorisation des déchets présents sur la zone humide du chemin d'Ambreville. L'étude préliminaire a identifié plus de 400 tonnes de déchets.



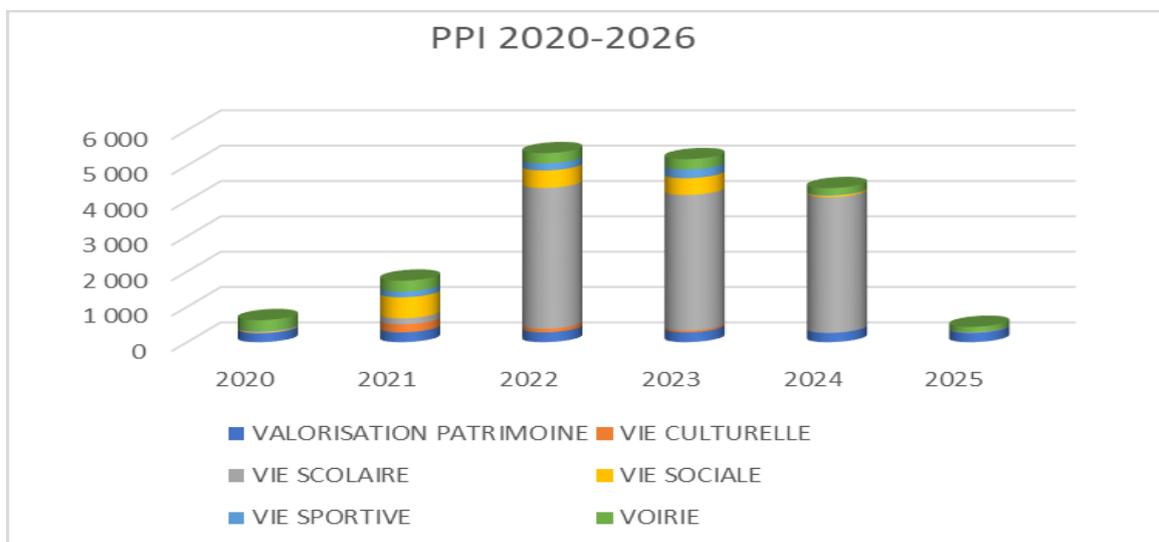
La municipalité de **VILLABÉ** et le **Siarce** aménagent les berges de l'Essonne.
 Le **Siarce** rétablira les zones humides,
 la commune de **VILLABÉ** aménagera des jardins familiaux.

LES OPÉRATIONS SUIVANTES SONT PROGRAMMÉES :

- Sécurisation des accès,
- Évacuation des gravats et traitements des déchets,
- Dépollution de l'espace,
- Rétablissement des zones humides
- Aménagement des berges de l'Essonne,
- Installation des jardins familiaux.

Le site n'est plus accessible aux véhicules à moteur et devra être libéré de toute occupation.

Nous déroulerons la PPI 2021-2026 qui prend la forme suivante.



OPERATIONS / SERVICES	CODE OPERATION	MONTANT TTC EN K€	TOTAL SUBVENTIONS	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Budgets participatifs	BUDGETS PARTICIPATIFS	480	0	80	80	80	80	80	80
Bornes chargement véhicules électriques	VALORISATION PATRIMOINE	45	45		15	15	15		
Informatique communication	VALORISATION PATRIMOINE	110	0	10	20	20	20	20	20
Travaux aménagement Mairie actuelle	VALORISATION PATRIMOINE	100	0	10	10	10	10	10	10
Enveloppe annuelle entretien patrimoine	VALORISATION PATRIMOINE	60	0	10	10	10	10	10	10
Mise en accessibilité des bâtiments publics	VALORISATION PATRIMOINE	150	0	25	25	25	25	25	25
Extension du cimetière	VALORISATION PATRIMOINE	120	0	20	20	20	20	20	20
Enveloppe acquisition foncière	VALORISATION PATRIMOINE	960	0	160	160	160	160	160	160
Végétalisation et arborisation	VALORISATION PATRIMOINE	90	12	15	15	15	15	15	15
Récupérateurs d'eau	VALORISATION PATRIMOINE	24	0	4	4	4	4	4	4
Gradins espace culturel La Villa	VIE CULTURELLE	178	80	0	178				
Rénovation locaux Amicale de musique	VIE CULTURELLE	150	0	0	50	50	50		
Rénovation énergétique de l'Espace culturel La Villa	VIE CULTURELLE	50	0			50			
Préaux écoles	VIE SCOLAIRE	15	0			5	5	5	
3ème groupe scolaire	VIE SCOLAIRE	11 436	3 000			3 812	3 812	3 812	
Aménagements extérieurs	VIE SCOLAIRE	50	0		10	10	10	10	10
Informatique des écoles	VIE SCOLAIRE	60	0	10	10	10	10	10	10
Rénovation énergétique du groupe scolaire Ariane	VIE SCOLAIRE	300	40		150	150			
Marché non sédentaire	VIE SOCIALE	50	0				50		
Jardins familiaux ou partagés	VIE SOCIALE	300	0		150	150			
Verger Pédagogique	VIE SOCIALE	20	0			20			
Caméras de vidéo protection	VIE SOCIALE	750	600	0	445	300			
Maison de santé (acquisition partielle)	VIE SOCIALE	400	0				400		
Rénovation bureau de poste communal	VIE SOCIALE	30	0	30					
Création parc municipal	VIE SOCIALE	50	0					50	
Aires de jeux	VIE SOCIALE	50	0			25	25		
Mini-bus/véhicules	VIE SPORTIVE	100	0	30	30		20	20	
Pistes cyclables	VIE SPORTIVE	150	0			150			
Parcours de santé	VIE SPORTIVE	80	0		80				
Mini stade à 5	VIE SPORTIVE	120	60		60	60			
Parking parc des sports	VIE SPORTIVE	230	0				230		
Rond point Moulin Galant	VOIRIE URBANISME	100	0			100			
Aménagement annexe CCAS	VOIRIE URBANISME	50	0				50		
Parking de liaison CCAS CLSH	VOIRIE URBANISME	300	194	150	150				
Maison RIGAUT aménagement voirie	VOIRIE URBANISME	80	0			40	40		
Maison ELDER	VOIRIE URBANISME	100	0		10		50	40	
Voirie circulation	VOIRIE URBANISME	900	0	150	150	150	150	150	150
TOTAL GENERAL PPI		18 238	4 031	624	1 752	5 361	5 181	4 361	434

8.3 LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2023

Elles illustrent les priorités données aux familles et aux enfants afin que chacun s'épanouisse pleinement dans une ville où il fait bon vivre avec des équipements de qualité et biens entretenus, dans la continuité des cinq années précédentes.

Les prévisions conduisent au maquetage suivant pour 2023 :

La section de fonctionnement s'équilibrerait à **7 630 310 €**

La section d'investissement s'équilibrerait vers **3,5 millions** après affectation du résultat 2022.

Les dépenses d'équipements représentent une somme légèrement supérieure à **2 €**.

Le compte administratif 2022 provisoire se présente ainsi :

EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 7 430 203,99	G 7 407 659,07
	Section d'investissement	B 2 320 951,89	H 3 778 660,04
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 604 673,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 1 256 902,73 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 11 008 058,61	= G+H+I+J 11 790 992,87
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 866 210,18	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 866 210,18	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 7 430 203,99	= G+I+K 8 012 332,83
	Section d'investissement	= B+D+F 4 444 064,80	= H+J+L 3 778 660,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 11 874 268,79	= G+H+I+J+K+L 11 790 992,87

Taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel **91%**

Taux de consommation des dépenses d'investissement réel **47%**

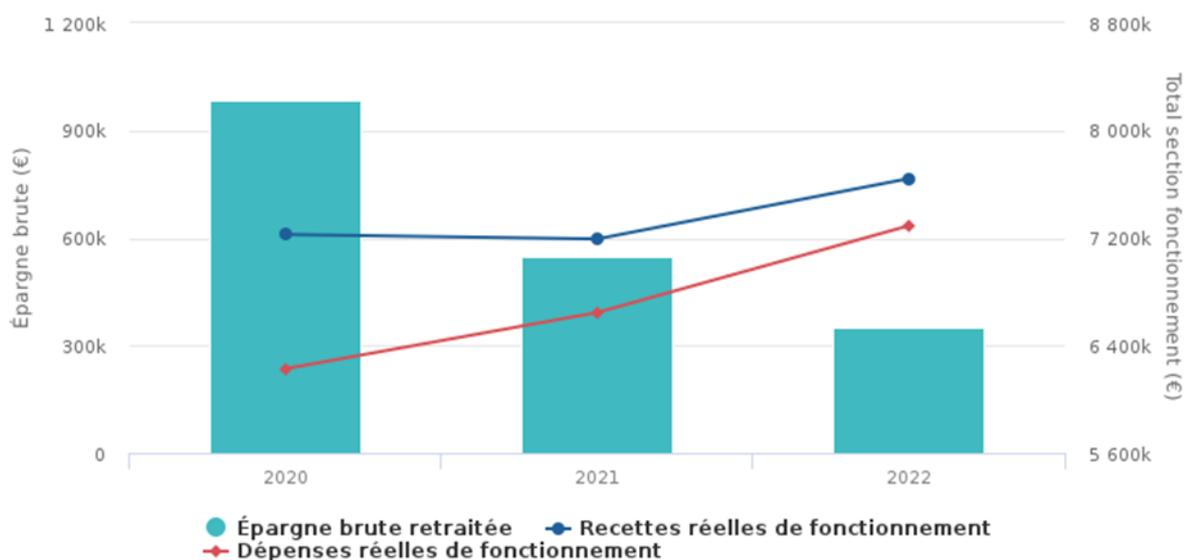
Le Délai global de paiement est inférieur à 7 jours en 2022 sur 7300 mandats émis.

Tableau de Synthèse



		Collectivité	Strate
Suivi de la dépense	Nombre de lignes de mandats émises	7 300	6 533
	Délai global de paiement	6,57	21,32
	Taux de représentativité du DGP	94,83 %	97,70 %
	Délai de paiement du comptable	4,07	5,10
	Part des mandats payés avec date d'échéance (en nombre)	4,20 %	26,93 %
	Part des mandats payés à date d'échéance (en nombre)	91,87 %	87,92 %
Nombre de lignes de titres émises		1 047	1 988

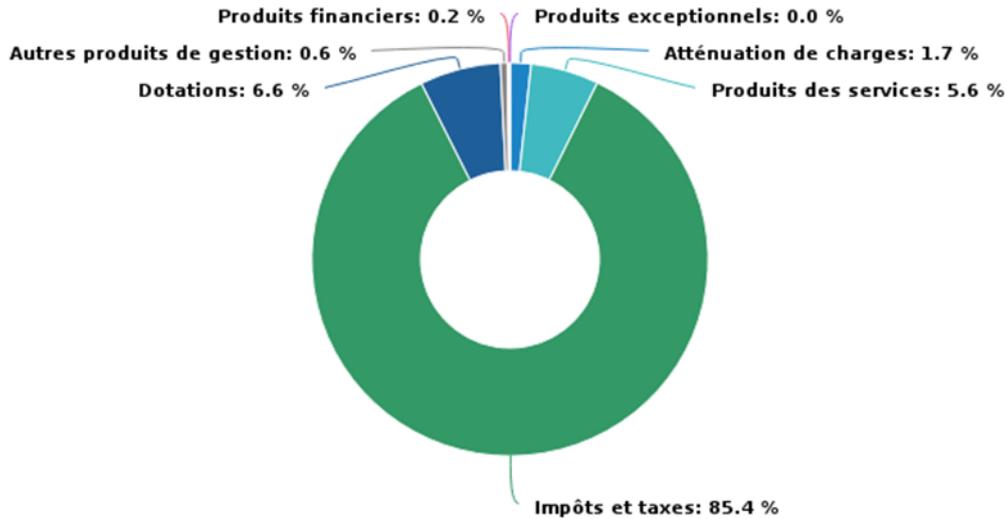
Épargne brute et effet de ciseaux



Pour résumer l'exécution budgétaire, en 2022 nous avons les masses suivantes :

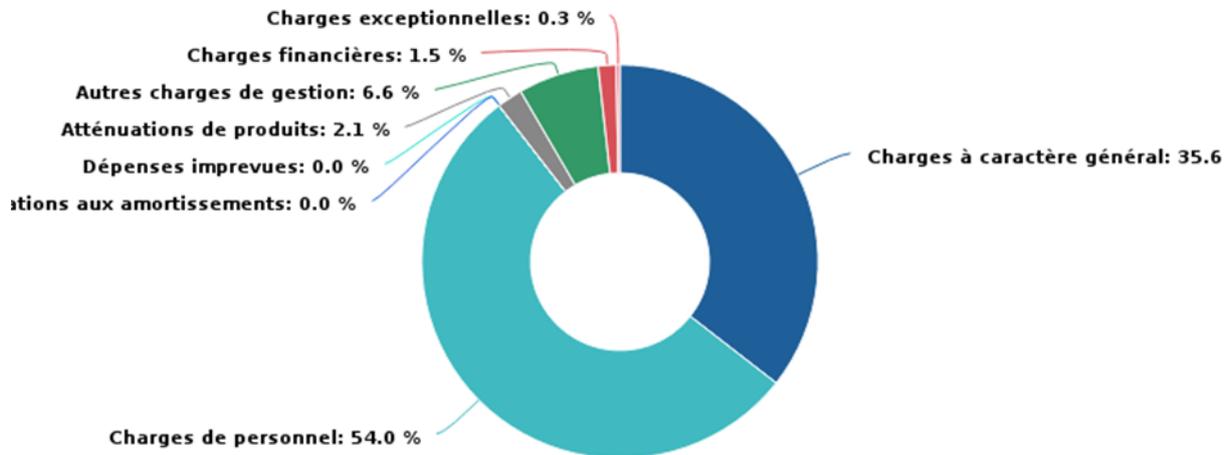
Pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 642 167 €, elles étaient de 7 192 802 € en 2021.

Structure des recettes réelles de fonctionnement



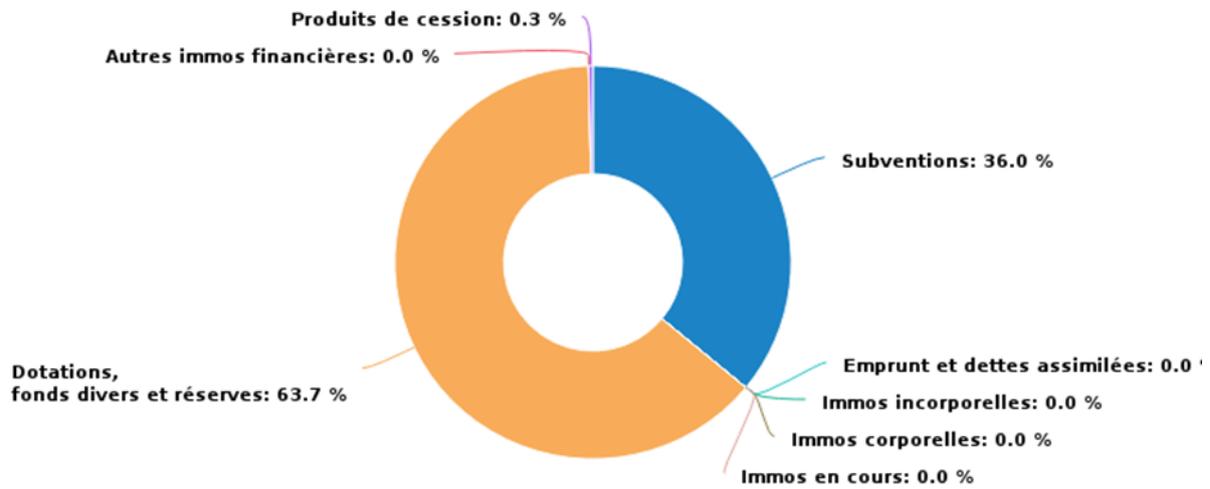
Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 7 291 268 €, elles étaient de 6 645 593 € en 2021.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



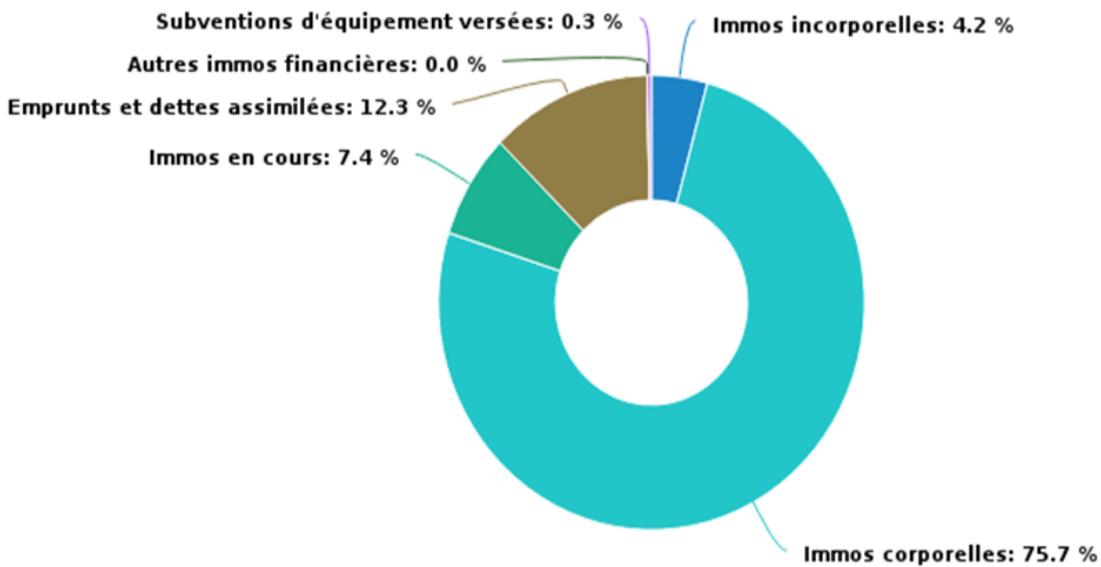
Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 819 182 €, elles étaient de 1 216 674 € en 2021.

Structure des recettes réelles d'investissement



Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2 773 200 €, elles étaient de 2 412 491 € en 2021.

Structure des dépenses réelles d'investissement



POUR CONCLURE

Comme je vous l'ai dit en introduction, nous **ferons face** à l'adversité et aux mauvaises nouvelles. Nous avancerons résolument avec courage et détermination.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, il ne reste aux communes que le seul levier de la taxe foncière ! Nous ne l'aurions jamais activé sans ces importantes contraintes nouvelles qui touchent toutes les communes.

La ville évolue comme toute chose mais nous faisons en sorte qu'à Villabé, les enfants puissent apprendre dans d'excellentes conditions, manger à la cantine des produits bios, que les familles aient accès à des structures modernes, que les services soient rendus par des personnels attentifs, formés et professionnels.

Nous portons une attention particulière aux seniors et aux plus fragiles.

Alors je vous invite à continuer avec ambition, courage et avec toute l'énergie qui nous caractérise.

En 2023, n'ayons pas peur !

Nous avons surmonté le terrorisme, la crise sanitaire, la crise énergétique, nous surmonterons la crise économique.

Ce soir, alors que nous avons la chance d'échanger démocratiquement dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et que le sort de peuple meurtris par la guerre ou les catastrophes, je voudrais malgré tout envoyer un message **d'espoir simple** :

Les routes difficiles mènent à de belles destinations !

"Le bonheur dépend de nous."

Aristote



Karl DIRAT

Le Maire,
Vice-président de la
C.A. Grand Paris-Sud
Seine-Essonne-Sénart.